

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/10/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/10/2016

Délibération n° D-2016-347

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public
concernant le contrat de DSP pour le stationnement - Année
2015**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public
concernant le contrat de DSP pour le stationnement -
Année 2015**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 4 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2015.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel concernant le contrat de DSP pour le stationnement - SO SPACE 2015

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
Société à Conseil d'Administration
Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :
Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :
64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE A L'AUTORITE DELEGANTE

Activité STATIONNEMENT

EXERCICE 2015

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des délégations de service public et une analyse de la qualité du service.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
LES MOYENS HUMAINS.....	5
SYNTHESE DES CONTRATS EN COURS.....	8
LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE.....	12
TARIFS 2015.....	12
1.1 MARCEL PAUL.....	20
1.1.1 COMPTES.....	20
1.1.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	20
1.1.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	23
1.1.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	24
1.2 LA ROULIERE.....	25
1.2.1 COMPTES.....	25
1.2.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	25
1.2.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	26
1.2.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	27
1.3 SAINT JEAN.....	29
1.3.1 COMPTES.....	29
1.3.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	29
1.3.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	30
1.3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	31
1.4 HOTEL DE VILLE.....	32
1.4.1 COMPTES.....	32
1.4.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	32
1.4.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	34
1.4.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	34
1.5 LA BRECHE.....	36
1.5.1 CARACTERISTIQUES DU SERVICE/CONTRAT.....	36
1.5.2 DESCRIPTION DES CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT.....	37
1.5.3 SUIVI D'INDICATEURS TECHNIQUES.....	38
1.5.4 LES MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE.....	38
1.5.5 LES OPERATIONS D'ENTRETIEN.....	39
1.5.6 LES PREVISIONS DE RENOUVELLEMENT.....	39
1.5.7 LA SITUATION DU PERSONNEL.....	39
1.5.8 LA POLITIQUE DU DELEGATAIRE QUANT A LA VALORISATION DU SERVICE PUBLIC DELEGUE.....	39
1.5.9 LES COMPTES.....	40
1.5.10 LA TARIFICATION.....	40
2. PARCS DE SURFACE DE OUVRAGES.....	42
2.1 COMPTES.....	42
2.2 PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	42
2.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	45
2.4. LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	46
3. MARCHE DE VOIRIE.....	49
3.1 COMPTES.....	49
3.2 PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	49
3.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION.....	51
3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS.....	51

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une **Entreprise Publique Locale** est avant tout une entreprise et doit chaque jour faire preuve d'efficacité et de capacité d'adaptation pour réussir dans ses missions. Mais c'est une entreprise bien particulière car au service de l'intérêt général. Ses clients ne sont autres que les collectivités locales, qui par son biais souhaitent trouver des solutions performantes, solidaires et adaptées aux enjeux de la vitalité de leur territoire

Le vrai bilan d'une EPL, au-delà de son bilan comptable, comprend l'ensemble des impacts à moyen et long terme de son activité sur l'essor et l'attractivité de son territoire.

Elle propose une vision moderne et performante de l'action publique locale, véritable catalyseur de développement du territoire.

La SO SPACE est une **Société d'Economie Mixte** qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

La SO SPACE est régie par la loi du 02 janvier 2002 et codifiée aux articles L1521-1 et suivants du CGCT qui la définit comme une entreprise des Collectivités Locales et par la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, qui la soumet aux règles de droit privé des Sociétés Anonymes et lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants le Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Depuis le 21 octobre 2013, le Président-Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO.

Ce dernier exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1^{er} janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

SON CAPITAL SOCIAL :

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Union des Commerçants Niortais	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2015, toutefois les changements suivants sont intervenus :

- Le Conseil d'Administration du 27 mars 2015 a pris acte de la nomination de Monsieur Patrick MENARD en tant que Représentant permanent de la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN en remplacement de Monsieur Vincent PELLOQUIN ;
- Le Conseil d'Administration du 23 juin 2015 a pris acte de la nomination de Monsieur Thierry PIGANEAU en tant que Représentant permanent de la Caisse Régionale du CREDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres en remplacement de Monsieur Mickaël DESCHAMPS.
Monsieur Thierry PIGANEAU a également été nommé Membre Suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la SO SPACE.

SON ACTIVITE :

L'activité se décline sur l'exercice 2015 suivant trois volets :

Stationnement
Acclameur
Vie sociale.

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

A noter que la SO SPACE est engagée dans une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques visant à l'inscrire de façon pérenne en tant qu'instrument bénéficiant d'une capacité singulière d'intervention et d'innovation au bénéfice de la Ville de Niort son actionnaire majoritaire voire d'autres collectivités, de leurs habitants et favorisant l'attractivité du Territoire.

Dans ce sens, une étude visant à étudier l'opportunité et la plus-value en tant qu'outil de la Ville de Niort, d'un rapprochement de la SEMIE et la SO SPACE a été lancée.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2015, 24 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1) et 2 salariés en Contrat à Durée Déterminée.

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en terme d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

→ Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.

→ Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 16 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE sont organisées comme suit :

Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction transversale composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** est chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partage les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerce par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il a notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De Mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

Pour information, en avril 2016 il lui a été confié à titre ponctuel une mission liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place au sein de la SEMIE.

- **La Directrice Administrative et Financière** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
- **La Responsable comptable** (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
- **L'Assistante de direction, administrative et juridique** collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
- **La comptable/gestionnaire** collabore avec la Responsable comptable à environ 50% de son temps de travail et assure des missions de gestion des abonnés et d'accueil sur l'Établissement stationnement en complément du personnel dédié, notamment pour assurer les remplacements de ce dernier.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

- ▶ **Le Directeur du stationnement** supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.
Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par deux agents :

- ▶ **une gestionnaire**, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (cartes PIAF, macarons).
- ▶ **Une employée administrative polyvalente** qui participe à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (cartes PIAF/macarons) mais également effectue le comptage, la saisie des collectes sur horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels envoyés pour réparation et en assure le suivi.
- ▶ **La comptable/gestionnaire** pour environ 50% de son temps sur les missions de l'employée administrative polyvalente telles que déterminées ci-dessus.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière étant 'autre mandataire' dans le cadre des deux marchés de prestations de services (Voirie et Parcs en Prestation).

- ▶ **Un Technicien, Chef de Parc**, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ **Trois Techniciens** sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

- ▶ **Trois Opérateurs** se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

SYNTHESE DES CONTRATS EN COURS

La mission de service public de gestion du stationnement payant sur la Ville de Niort confiée à la SO SPACE est contractualisée sous différentes formes : concessions, affermage et marchés de prestations de services (cf. ANNEXE 2 – récapitulatif des places de stationnement).

Le Présent Rapport a pour objet de retracer contrat par contrat, énumérés ci-après, pour l'exercice 2015 la gestion financière, la qualité des prestations et la gestion technique des services délégués à la SO SPACE par la VILLE de NIORT.

- I. **Contrat de Concession pour le parking Marcel Paul**
signé en date du 9 Mars 1988.
- II. **Convention pour la Réalisation et l'Exploitation du parking de La Roulière**
signée en date du 26 Juin 1990.
- III. **Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Saint-Jean**
signé le 22 Juillet 1994.
- IV. **Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Hôtel de Ville (anciennement dénommé Espace Niortais)**
signé le 3 Janvier 1997.
- V. **Contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage du parking de La Brèche**
signé le 13 juillet 2011.

Ces cinq conventions relèvent des dispositions communes suivantes :

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls.
La fixation des tarifs applicables dans les parkings relève de la compétence de la Ville de Niort.

→ En ce qui concerne les modalités financières pour ces 4 premiers contrats ci-dessus mentionnés, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

→ S'agissant du parking de la Brèche, la Délégation de Service Public sous forme d'affermage signée le 13 juillet 2011 avec la Ville de Niort prévoyait contractuellement une redevance pour occupation du domaine public décomposée de la façon suivante :

- Part fixe : une redevance forfaitaire annuelle est fixée à 250 000 euros,

- Part variable avec :
 - Une part assise sur le chiffre d'affaires : 10% du chiffre d'affaires de l'exercice annuel du parking, si et seulement si ce dernier est supérieur à un seuil plancher de 935 000 €uros.
 - Une part assise sur le résultat courant intermédiaire : qui peut varier de 40 à 75 % de ce dernier en fonction du pourcentage de dépassement du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel, figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel contractuel.

Jusqu'à fin 2015, la SO SPACE exploitait à ses risques et périls ces places de stationnement et se rémunérait sur les droits payés par l'usager sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

En dépit des efforts conjugués Ville de Niort / SO SPACE, ce parking connaissait depuis sa mise en exploitation une fréquentation très largement en deçà du prévisionnel contractuel qui ne répondait pas aux objectifs du contrat de Délégation de Service Public malgré la batterie de mesures décidées par le Conseil Municipal de la Ville de Niort depuis 2012.

A noter que la Municipalité arrivée au pouvoir en mars 2014 a institué, à compter du 23 juin 2014, la mise en place de la première heure gratuite et une nouvelle grille tarifaire tout d'abord pour une période d'expérimentation d'un an puis maintenue à compter du 1^{er} juillet 2015.

Bien que cette mesure se soit traduite par une augmentation d'environ 26 % du taux de fréquentation du parking entre les années 2014 et 2015, les modalités conventionnelles ne permettent pas l'équilibre de cette exploitation.

La VILLE DE NIORT et la SO SPACE ont donc décidé d'un commun accord par décision de leurs instances respectives de mettre fin par anticipation à cette Délégation de Service Public (DSP) du parc de stationnement de La Brèche en date du 31 décembre 2015.

L'année 2015 constituant une période de transition pendant laquelle la SO SPACE a continué à exploiter le parking dans les conditions financières déterminées comme suit :

- La Ville délégante renonce à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 €,
- Réintégration dans le compte d'exploitation 2015, du montant des « provisions pour gros entretien et renouvellement » pour 192.097 € et absence de nouvelle dotation pendant toute la période de transition,
- La Ville délégante s'engage à compenser financièrement toute nouvelle évolution tarifaire y compris l'application de la tarification au ¼ d'heure mise en place par la loi HAMON à compter de juillet 2015.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 23 avril 2015 et le Conseil Municipal du 19 juin 2015.

Parallèlement la Ville de Niort a lancé une mise en concurrence pour un marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

Le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a attribué ledit marché à la SO SPACE.

VI. *Marché de prestation de services pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages*

La SO SPACE est gestionnaire de ce marché suivant décision du Conseil Municipal du 16 décembre 2011, et qui couvre la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

A ce titre, elle gère au 31 décembre 2015 :

- 670 places gérées par horodateurs (112 en zone rouge, 26 en zone orange, et 532 en zone verte),
- La vente de macarons qui permet un stationnement au mois ou à l'année sur les places payantes par horodateur à tarifs réduits pour les Résidents,
- 220 places sur parking Moulin du Milieu barriéré depuis le 30 juillet 2012.
- les places par abonnement pour les parkings : Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Saint Hilaire, Henri Gelin.

- le barriérage du parking Paul-François Proust.

Pour information à l'issue de ce marché et suite à la consultation lancée par la Ville de Niort, la SO SPACE a été désignée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2015 comme titulaire du marché de prestation de services pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages à compter du 1^{er} janvier 2016 et regroupant les parkings :

- Cure
- Mûrier
- Jacques de Liniers
- Moulin du Milieu
- Henri Gelin
- Saint Vaize.

VII. *Marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie*

La SO SPACE exploite pour le compte de la Ville de Niort le stationnement sur voirie depuis le 1^{er} octobre 1987. Le dernier marché à bons de commande a été conclu après mise en concurrence le 22 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. A cette échéance, le marché est tacitement reconductible pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans.

Au 31 décembre 2015, 1 109 places sont gérées par 137 horodateurs (186 en zone rouge, 167 en zone orange et 756 en zone verte).

Ce nombre d'horodateurs peut varier en fonction des bons de commande émis par la Ville de Niort.

Les recettes issues des droits payés par l'utilisateur sont gérées par les Agents SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

La SO SPACE gère également au titre de ce contrat les recettes issues du stationnement payé au moyen des horodateurs portatifs embarqués (PIAF) : paiement horaire et Forfait Actif.

→ Dans le cadre des deux marchés ci-dessus, la SO SPACE assure l'exploitation, l'entretien des matériels de péage pour le compte de la Ville de Niort.

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort.

Les recettes issues des droits payés par l'utilisateur sont gérées par les Agents de la SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de ses missions.

Pour information, par avenant n°1 notifié à la SO SPACE en date du 27 novembre 2015, en complément des possibilités tarifaires applicables à ces zones intégrées au sein de ce marché il a été décidé de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ». La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs un bon de commande avec effet au 1^{er} janvier 2016 est venu ajouter la gestion de 22 horodateurs (pour 670 places de stationnement) issus de l'ancien marché de prestations de services pour la gestion du stationnement sur parcs de surface et ouvrage.

VIII. *Convention de partenariat signée avec la Ville de Niort pour le dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu*

La Ville de Niort a décidé de mettre en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE, en qualité d'exploitant et de gestionnaire des parkings concernés, met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter le dispositif de jalonnement dynamique géré par la Ville de Niort.

Les termes de la convention sans contrepartie financière disposent que :

La Ville de Niort doit :

- ▶ Porter à la connaissance de la SO SPACE toute évolution concernant le système mis en place ;
- ▶ Assurer le bon fonctionnement des infrastructures ;

La SO SPACE s'engage, sans contrepartie financière, à :

- ▶ Alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
- ▶ Coopérer avec ses services afin d'assurer un service de qualité.

Cette convention, a été agréée par le Conseil Municipal du 16 janvier 2012.

A titre d'information, depuis mi-juin 2012, la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres les missions de surveillance, d'administration des paiements et de maintenance de son parc de stationnement sécurisé pour poids lourds situé sur le centre routier de La Crèche.

Ce marché de prestation de services arrivait à échéance en juin 2015 et à l'issue d'une mise en concurrence, la SO SPACE a été retenue comme prestataire pour une durée initiale ferme d'un an et renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE & TARIFS 2015

ABONNEMENTS

I. OUVRAGES EN CONCESSION :

Les tableaux qui suivent (ANNEXES 3 à 6) permettent de mesurer l'évolution des abonnements souscrits dans les ouvrages en concession au cours de l'exercice 2015.

⇒ A fin décembre 2015, 1010 contrats étaient souscrits ce qui représente une augmentation de 77 contrats par rapport à fin décembre 2014.

A souligner que le Conseil Municipal de la Ville de Niort a créé un tarif d'abonnement au parking de La Roulière réduit très attractif pour les Résidents et les Actifs/Étudiants, ainsi à fin décembre 129 nouveaux contrats avaient été souscrits.

⇒ Au 31 décembre 2015, 177 amodiations sont comptabilisées sur l'ensemble des parkings (ANNEXE 4) soit une baisse de 15 amodiations par rapport à fin 2014 répartis comme suit :

- ▶ Parking Hôtel de Ville, 2 contrats arrivant à échéance n'ont pas été renouvelés :
 - l'un du Conseil Général pour 6 places, cela étant il a été souscrit 6 abonnements annuels actifs en lieu et place ;
 - l'autre pour 4 places souscrit par une SCI. A noter que 4 abonnements annuels actifs ont été souscrits en lieu et place (3 à l'Hôtel de Ville et 1 à La Roulière).
- ▶ Parking Marcel Paul : 1 contrat pour 5 places souscrit par le Conseil Général n'a pas été renouvelé à son échéance. Trois abonnements annuels au tarif actif ont été souscrits en lieu et place.

II. PARCS EN PRESTATION :

L'ANNEXE 7 ci-après fait ressortir les mouvements enregistrés au niveau des abonnements souscrits sur les sites objet du marché de prestation pour la « gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages ».

⇒ A fin décembre 2015, 119 contrats étaient actifs ce qui marque une baisse de 10 contrats par rapport à fin décembre 2014.

A noter que la borne implantée sur le parking Saint Hilaire permettant d'éditionner les vignettes d'abonnement était obsolète ce qui rendait sa réparation impossible.

Parallèlement, la Ville de Niort réfléchit à moyen terme à un aménagement autour de l'église Saint Hilaire qui pourrait s'accompagner d'une diminution, voire d'une suppression d'emplacements de stationnement : sur trottoir gênant les cheminements piétons ou handicapés notamment.

Pour ces raisons, la Ville de Niort a décidé de mettre un terme au stationnement par abonnement sur ce site au 31 décembre 2015.

⇒ Il est rappelé que le garage Saint Vaize a en outre la particularité de comporter 29 amodiations souscrites directement auprès de la Ville de Niort depuis la construction de l'ouvrage. La gestion de ces 29 concessions de long terme ne transitent pas dans les comptes de la SO SPACE.

⇒ Par ailleurs, depuis novembre 2009 la Municipalité a mis en place le dispositif du macaron pour répondre au besoin de stationnement d'un certain nombre de résidents niortais. A fin décembre 2015, il est comptabilisé un total de 558 souscripteurs (ANNEXE N°8) en baisse de 13,22 % par rapport à fin 2014.

Il est intéressant de souligner la souplesse de ce dispositif qui permet aux Résidents un achat des macarons selon leur besoin en stationnement, variable d'un mois sur l'autre et qui répond ainsi à la demande des résidents notamment du secteur B les plus consommateurs.

S'agissant du MACARON Résident, à fin décembre 2015 il est enregistré 558 souscripteurs (- 13,22 % par rapport à fin 2014). On notera qu'au cours de l'année 2015 il a été vendu 1642 macarons mensuels (+ 1,92% par rapport à 2014) et 291 macarons annuels (+ 15,48% par rapport à 2014).

III. LA VOIRIE :

Le NOUVEAU PIAF initié en 2012 et mis à la disposition des usagers dispose d'un fonctionnement plus écologique puisque les rechargements se font sur www.monpiaf.fr ou auprès de la SO SPACE.

Il permet de s'acquitter des droits de stationnement sur les places payantes par horodateurs.

A fin décembre 2015, 991 PIAF sont en service (+ 126 par rapport à fin 2014) (ANNEXE N°9) :

- ▶ 446 au tarif normal
- ▶ 191 avec le tarif Résident/Actif Horaire
- ▶ 354 avec le tarif Forfait Actif ce qui représente une augmentation de 28,26 % par rapport à fin 2014.

En complément depuis avril 2012, le FORFAIT ACTIF, accessible par ce boîtier PIAF, permet aux usagers (tout salarié travaillant dans le périmètre du stationnement payant ou tout employeur souhaitant en faire bénéficier ses salariés) venant travailler en centre-ville de stationner à 1,50 €/jour sur un choix de 500 places réparties sur les parkings ceinturant le cœur de ville à savoir : TARTIFUME, BELLUNE, CAPUCINS, CHANZY et Avenue de LA ROCHELLE. Ce nouveau tarif est principalement à l'origine de l'augmentation du nombre de boîtiers en service.

Il est rappelé que le tarif FORFAIT ACTIF est systématiquement activé avec un parking attitré parmi ceux cités ci-avant.

Afin de répondre à l'afflux de demandes sur le parking Bellune, le Conseil Municipal en date du 18 mai 2015 a créé la possibilité pour les usagers Forfait Actif de stationner sur Bellune ou Tartifume en fonction des places disponibles au moment de leur stationnement.

A fin décembre 2015, sur 991 PIAF, 354 sont utilisés par des usagers ayant activé le tarif FORFAIT ACTIF répartis comme suit :

- Tartifume : 159
- Bellune : 116
- Chanzy : 10
- Capucins : 11
- La Rochelle : 58.

LES TARIFS DU STATIONNEMENT 2015

Ci-dessous le récapitulatif de l'évolution tarifaire au cours de l'année 2015 :

- Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 13 mars 2015 : décision de la gratuité du stationnement dès 18 heures sur des rues de l'hyper-centre qui passent en zone orange soit environ 200 places.



- Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 18 mai 2015 : Afin de permettre aux usagers des parkings Bellune et Tartifume de bénéficier d'une possibilité de stationner dans l'un ou l'autre parking (en fonction des emplacements disponibles), il est proposé de permettre aux utilisateurs du « forfait actif » de stationner sur l'un ou l'autre des parkings.

- **Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 19 juin 2015 :**

La loi HAMON du 17 mars 2014 (N°2014-344) relative à la consommation, introduit l'obligation, à compter du 1^{er} Juillet 2015, d'une tarification par pas de quinze minutes au plus, aux usagers des parcs publics pour les stationnements inférieurs à 12 heures et payés à la durée.

Cette nouvelle disposition légale concerne la tarification horaire applicable sur les cinq parkings suivants :

- **Ouvrages concédés ou affermés :**
 - Marcel Paul (horaires et abonnés)
 - La Roulière (horaires et abonnés)
 - Hôtel de Ville (horaires et abonnés)
 - La Brèche (horaires et abonnés)
- **Parc de surface en prestations de services :**
 - Moulin du Milieu (horaires).

Pour répondre aux directives de cette loi, le Conseil Municipal de la Ville de Niort a décidé la refonte des tarifs en intégrant les données suivantes :

- Maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de la Brèche de 7h00 à 20h00 avec tarification attractive ;
- Maintien de la « pause déjeuner » entre 12 et 14h00 à 1 €uro ;
- Une amplitude de stationnement en journée (7h00 à 20h00) identique dans tous ces parkings y compris au Moulin du Milieu ;
- Des tarifs diurnes identiques pour les parkings de l'Hôtel de Ville et du Moulin du Milieu ;
- Des tarifs identiques pour les parkings Marcel Paul et la Roulière ;
- La modification des forfaits Marcel Paul et La Roulière.

- **Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 14 septembre 2015 :** Modification de l'amplitude horaire de stationnement payant sur le parking du Moulin du Milieu (de 9h00 à 20h00 au 1^{er} octobre 2015).

- **Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 23 novembre 2015 :** Décision de création d'un tarif attractif d'abonnements en grand nombre au parking Marcel Paul à compter du 1^{er} décembre 2015.

- **Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 18 décembre 2015 :**

- Modification de la dénomination du parking Espace Niortais en parking « Hôtel de Ville »,
- Suppression du stationnement payant par abonnement sur le parking Saint Hilaire.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été édité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. ANNEXE 10 –tarifs en vigueur au 01/01/2016).

Depuis 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES :

1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 pour lesquels ils sont formés, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur,...).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance de juin 2005 applicable aux marchés des SEM (jusqu'au 27 mars 2016) dès lors qu'elles interviennent pour leur propre compte.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- qualité de prestations
- valeur technique
- coût
- performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure par ailleurs la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation,...

2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT produit par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la SEM des HALLES, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Depuis avril 2013, toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur www.so-space.fr, ce site relaie également toutes les actualités de la SO SPACE (mise en place de l'heure gratuite dans le parking de La Brèche, nouveaux tarifs d'abonnement).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Espace Niortais, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

→ Dans les parkings Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).

- 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.

→ Poursuite de la communication sur le thème « 6600 places de stationnement et la 1ère heure gratuite dans le parking de La brèche » relayée sur :

- NRJ et RTL2 vagues de relance jusqu'à fin avril 2015
- Relais sur le site internet www.so-space.fr.

- Campagne de communication fin du 1^{er} semestre 2015 relative (ANNEXE 11) :
- Au maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche,
 - A la mise en place de la tarification au ¼ d'heure dans les parkings Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de ville et Moulin du Milieu.

Supports :

- LA NOUVELLE REPUBLIQUE 79 et TMV
- LE COURRIER DE L'OUEST et NIORT MA VILLE
- NIORT EN POCHE
- Spots sur RTL2 et NRJ
- Affichage sur 22 taxis rayonnant sur Niort, Parthenay et Melle.

→ Flyer sur le même thème à l'occasion du VIDE GRENIERS de Niort en octobre 2015 intégrant un plan du périmètre du stationnement payant affichant l'offre de stationnement.

→ Fin 2015 en amont des fêtes de fin d'année, un large affichage sur les arrières de bus de la Ville de Niort (26) a été lancée semaines 48 et 51 pour rappeler la mise en place de la tarification au ¼ d'heure et le maintien de l'heure gratuite au parking de La Brèche (ANNEXE 12).

→ Réédition du GUIDE DU STATIONNEMENT véritable boîte à outil des usagers du stationnement.

3. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement. Voir dans chaque contrat le détail des retours clients.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

- A fin 2015, les 4 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1).
- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (RENAULT KANGOO ZE) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

1- LES CONCESSIONS

1.1 MARCEL PAUL



1.1.1 COMPTES (voir annexe 13)

1.1.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 9 mars 1988, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.14 par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Situé à 5 minutes du centre-ville, ce parking en ouvrage aérien sur 5 niveaux, dont une terrasse, bénéficie d'un apport en lumière naturelle constitue une solution pour un stationnement rapide et agréable à proximité immédiate du centre-ville.

Pour rappel en 2009, la SO SPACE a opéré une inversion des entrées/sorties, l'accès se faisant maintenant directement de l'avenue de Paris via la rue Marcel Paul.

Le parking Marcel Paul d'une capacité de 471 places, est ouvert 24h/24 reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Cet ouvrage propose en son rez-de-chaussée 51 places accessibles aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,40 m dont 12 réservées aux véhicules utilitaires.

→ Depuis le 1er juin 2010, un local à vélos proposant 15 arceaux a été réalisé dans l'enceinte du parking Marcel Paul. Ce local sécurisé est installé au niveau 0 du parking à proximité de la porte piéton donnant accès rue Tartifume. L'abonné au moyen du badge qui lui est remis à la souscription de son abonnement, peut accéder à ce local 24h/24.

Le lancement de ce nouveau service favorisant la multimodalité avait été appuyé par une campagne publicitaire soutenue.



→ Optimisation de l'ouvrage :

- 14 panneaux du plan du centre-ville de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné est installé.
- 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique

→ SERVICE RENDU A LA CLIENTELE : Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé dans le local d'exploitation du parking de la Brèche, il est possible d'assurer la surveillance en différents points du parking et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur agréé, équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 14) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Ci-après sont présentés les tarifs de stationnement votés par le Conseil Municipal des 19 décembre 2014 et 19 juin 2015 :



MARCEL PAUL
471 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.

DURÉES	TARIFS
0h00 à 0h15	0,50 €
0h15 à 0h30	0,70 €
0h30 à 0h45	0,90 €
0h45 à 1h00	1,10 €
1h00 à 1h15	1,30 €
1h15 à 1h30	1,50 €
1h30 à 1h45	1,70 €
1h45 à 2h00	1,90 €
2h00 à 2h15	2,10 €
2h15 à 2h30	2,30 €
2h30 à 2h45	2,50 €
2h45 à 3h00	2,70 €
3h00 à 5h00	0,20 € par 1/4 h
5h00 à 10h00	0,10 € par 1/4 h
10h00 à 13h00	GRATUIT

Forfait PAUSE DÉJEUNER de 12h à 14h	1,00 €
Forfait SOIRÉE de 20h à 3h	1,60 €
Forfait NUIT de 20h à 7h	4,20 €
Forfait 24h	10 €
Forfait DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS	1,20 €
Forfait ticket/badge perdu	15,00 €



- 1 entrée voitures - rue Tartifume
- 2 sortie voitures - rue de la Boule d'Or
- 3 entrées sorties piétons - rue Tartifume - rue de la Boule d'Or

- Les tarifs horaires sont présentés ci-contre.
- Tarifs abonnements :

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 €uros	40 €uros	50 €uros
Annuel	550 €uros	400 €uros	500 €uros

En complément le Conseil Municipal du 23 novembre 2015 a créé un tarif attractif d'abonnements en grand nombre valable dans le parking Marcel Paul :

PARKING MARCEL PAUL : TARIF MENSUEL GROUPE			
Nombre d'abonnements souscrits	jusqu'à 50 prix du 1 ^{er} au 50 ^{ème}	de 51 à 100 prix du 1 ^{er} au 100 ^{ème}	de 101 et au-delà prix du 1 ^{er} au nombre total
Prix unitaire	55 €	30 €	25 €

- Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits :

TARIFS « Forfaits parkings »					
Selon places disponibles. Non remboursables. À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.					
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	ESPACE NIORTAIS
24 heures	5 €	5 €	5 €	8 €	-
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement so cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				



le parking MARCEL PAUL accueille aussi vos vélos !

La SO SPACE développe la multi-modalité et propose un nouveau service.

Dans le parking Marcel Paul, situé à 200 m du cœur de ville et des commerces, un local spécialement aménagé permet le stationnement des vélos à l'abri et en toute sécurité. L'accès se fait par l'entrée piétons située rue Tartifume.

ABONNEMENTS

Tout public	5 €/mois	50 €/an
Bénéficiaire d'un abonnement véhicule	1 €/mois	10 €/an

MODALITÉS

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat avec la SO SPACE (fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

Les abonnements vélos installés dans le local sécurisé du parking Marcel Paul sont souscrits à un tarif incitatif voté par le Conseil Municipal 31 mai 2010 et visant à être une mesure incitative :

- Pour tout public : 5 €uros/mois ou 50 €uros/an,
- Pour tout bénéficiaire d'un abonnement véhicule (dans l'un des parkings de la Ville de Niort) : 1 €uro TTC/mois ou 10 €uros TTC/ an.

1.1.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits est apposé à l'entrée du parking.

→ La communication 2015 axée principalement sur la mise en place de la tarification au ¼ d'heure notamment dans le parking Marcel Paul ainsi que le maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche est détaillée dans la partie « Moyens communs mis en œuvre pour l'exécution des missions de service public confiées ».

→ La fréquentation

Le graphique du nombre de tickets horaires délivrés (25 572), (ANNEXE 15) fait ressortir une baisse de 12,72 % en 2015 par rapport à 2014.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ». (ANNEXE 3)

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de 243 ce qui représente une variation de – 5 contrats par rapport à fin décembre 2014. Cette variation est en partie liée :

- A la consommation de MACARONS à un prix attractif pour les résidents (15 €uros par mois). Bien que le nombre de souscripteur a baissé (- 13,22 %) par rapport à 2014, au cours de l'année 2015 il a été vendu 1642 macarons mensuels (+ 1,92 % par rapport à 2014) et 291 macarons annuels (+ 15,48 % par rapport à 2014).
- Le choix opéré par un grand nombre d'Actifs d'opter pour le paiement du stationnement grâce au FORFAIT ACTIF destiné à procurer à un prix très accessible aux personnes travaillant en centre-ville un stationnement sur quelques parkings de surface de la première ceinture du centre-ville.
Sur l'année leur chiffre a augmenté d'un peu plus de 28 % pour atteindre 354 utilisateurs.

A fin décembre 2015, 114 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 4) : - 5 par rapport à 2014.

Il a été enregistré un certain nombre de mouvements (fins de contrat / souscriptions) au cours de l'année écoulée : voir la section « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ».

→ Les indicateurs de la qualité de service

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.1.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 16 et 17 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2015

En raison des besoins à trouver des sources d'économies nécessités par le résultat d'exploitaiton du parking de La Brèche, il a été décidé de limiter volontairement les travaux de gros entretien et de renouvellement au titre de 2015 :

- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés aux niveaux 0 et 1 sur certaines zones.

Par ailleurs, la SO SPACE se conformant à la réglementation a fait réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) des parkings Marcel Paul, La Roulière, Espace Niortais et Saint Jean. En effet la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, permet de se mettre en conformité.

→ Les projets

- Mise en place de panonceaux publicitaires sur les barrières d'entrée/sortie.

1.2 LA ROULIERE



1.2.1 COMPTES

(voir annexe 18)

1.2.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 26 juin 1990, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.14 par 3 avenants dont le dernier, approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Au cœur du quartier historique de Niort, à 300 mètres des Halles et à quelques minutes du reste de l'hypercentre et des commerces, ce parking en ouvrage sur 3 niveaux offre une solution de stationnement aux Résidents, aux personnes travaillant en centre-ville mais également à une clientèle horaire depuis le 23 juin 2009.

De plus, des contrats d'abonnement longue durée (amodiations) peuvent y être souscrits.

Le parking La Roulière d'une capacité de 350 places est ouvert 24h/24.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 19) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Ci-après sont présentés les tarifs de stationnement votés par le Conseil Municipal des 19 décembre 2014 et 19 juin 2015 :



ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 Euros	40 Euros	50 Euros
Annuel	550 Euros	400 Euros	500 Euros

Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits :

LA ROULIÈRE
350 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.

Durée de stationnement de 7h00 à 20h00

0h00 à 0h15	0,50 €
0h15 à 0h30	0,70 €
0h30 à 0h45	0,90 €
0h45 à 1h00	1,10 €
1h00 à 1h15	1,30 €
1h15 à 1h30	1,50 €
1h30 à 1h45	1,70 €
1h45 à 2h00	1,90 €
2h00 à 2h15	2,10 €
2h15 à 2h30	2,30 €
2h30 à 2h45	2,50 €
2h45 à 3h00	2,70 €
3h00 à 5h00	0,20 € par 1/4 h
5h00 à 10h00	0,10 € par 1/4 h
10h00 à 13h00	gratuit

Durée de stationnement de 12h à 14h

« Forfait PAUSE DÉJELMER » 1,00 €

0h00 à 0h15	0,50 €
0h15 à 0h30	0,70 €
0h30 à 0h45	0,90 €
0h45 à 2h00	1,00 €

Durée de stationnement de 20h à 7h

« Forfait SOIRÉE » 2,00 €

0h00 à 0h15	0,50 €
0h15 à 0h30	0,70 €
0h30 à 0h45	0,90 €
0h45 à 1h00	1,10 €
1h00 à 1h15	1,30 €
1h15 à 1h30	1,50 €
1h30 à 1h45	1,70 €
1h45 à 2h00	1,90 €
2h00 à 8h30	2,00 €

« Forfait 24h » 10 €

« Forfait dimanches et jours fériés » 1,20 €

0h00 à 0h15	0,50 €
0h15 à 0h30	0,70 €
0h30 à 0h45	0,90 €
0h45 à 1h00	1,10 €
1h00 à 24h00	1,20 €

Forfait tickets/badge perdu 15,00 €

17



- 1 entrée voitures - rue Beauchamp
- 2 sortie voitures - rue vieille-Rose
- 3 entrées, sorties piétons - rue Saint-Gelais - rue vieille-Rose - rue Beauchamp

	TARIFS « Forfaits parkings »				
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	ESPACE NIORTAIS
24 heures	5 €	5 €	5 €	8 €	-
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

1.2.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ La communication 2015 axée principalement sur la mise en place de la tarification au ¼ d'heure notamment dans le parking La Roulière ainsi que le maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche, est détaillée dans la partie « Moyens communs mis en œuvre pour l'exécution des missions de service public confiées ».

→ La fréquentation

Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 20).

Le nombre cumulé de tickets horaires délivrés (5 245) à fin décembre 2015 est en baisse de 21,25 % par rapport à 2014 soit – 1 415 véhicules.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT à N-1 » (ANNEXE 3).

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de 257 marquant une augmentation de 68 contrats par rapport à fin décembre 2014. Cette variation positive est principalement liée à la souscription de 129 contrats Résident ou Actif/Étudiant en cours d'année au nouveau tarif très attractif de 30 €/mois ou 300 €/an.

A fin décembre 2015, 1 contrat d'amodiation était souscrit (ANNEXE 4).

→ Les indicateurs de la qualité de service

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.2.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 21 et 22 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2015

En raison des besoins à trouver des sources d'économies nécessités par le résultat d'exploitaiton du parking de La Brèche, il a été décidé de limiter volontairement les travaux de gros entretien et de renouvellement au titre de 2015 :

- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau -1 sur certaines zones.

Par ailleurs, la SO SPACE se conformant à la réglementation a fait réaliser un d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) des parkings Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville (anciennement Espace Niortais) et Saint Jean. En effet la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, permet de se mettre en conformité.

→ Les projets

- Mise en place de panonceaux sur barrières d'entrée/sortie.

1.3 SAINT JEAN



1.3.1 COMPTES

Voir annexe 23

1.3.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 22 juillet 1994, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.15 par 4 avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Ce parking en ouvrage sur 3 niveaux plus un ½ niveau, situé à deux pas du cœur de ville, offre une solution de stationnement aux personnes travaillant en centre-ville mais également aux résidents qui représentent la majorité des abonnés.

Le garage Saint Jean a une capacité de 130 places, est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'abonnés ainsi que d'amodiataires.

Le garage Saint Jean comprend en plus 16 places privées qui sont isolées sur le premier demi-niveau et pour lesquelles les usagers disposent d'un droit d'accès par les rampes d'entrée et sortie de la partie publique de l'ouvrage.

Pour rappel, Au début de l'exploitation de cet ouvrage, ces 16 places avaient été isolées et affectées à un promoteur privé (places intégrées physiquement dans le parking mais gérées différemment des autres places).

La SO SPACE a facturé ces charges qui ont été réglées les premières années par le promoteur. Mais la situation n'étant pas pérenne il a fallu trouver un consensus entre les parties. Une convention a finalement pu être signée et l'année dernière les propriétaires des places ont accepté de payer toutes les sommes dues.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 24) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Ci-après sont présentés les tarifs de stationnement votés par le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 :



ST-JEAN
146 places en centre-ville

ABONNEMENTS	TARIFS
■ Stationnement : tous les jours y compris dimanches et jours fériés.	Mensuel 70 €
	Annuel 700 €
■ Accessible par abonnement.	Résident mensuel 60 €
	Résident annuel 600 €
	Actif/étudiant mensuel 65 €
	Actif/étudiant annuel 650 €



	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros

Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits :

TARIFS « Forfaits parkings »					
Selon places disponibles. Non remboursables. À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.					
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	ESPACE NIORTAIS
24 heures	5 €	5 €	5 €	8 €	-
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

1.3.3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

➔ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

→ La fréquentation

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT à N-1 » (ANNEXE 3).

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de 124 ce qui représente une baisse de 6 contrats par rapport à fin 2014.

A fin décembre 2015, 50 contrats d'amodiations étaient souscrits : aucune variation par rapport à 2014. Voir l'annexe 4.

→ Les indicateurs de la qualité de service

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 25 et 26 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2015

En raison des besoins à trouver des sources d'économies nécessités par le résultat d'exploitaiton du parking de La Brèche, il a été décidé de limiter volontairement les travaux de gros entretien et de renouvellement au titre de 2015 :

- Suite à la consultation lancée sur 2014, réalisation début 2015 des travaux de réhabilitation et mise en sécurité des systèmes de sécurité incendie du parking « Saint Jean ».

Par ailleurs, la SO SPACE se conformant à la réglementation a fait réaliser un d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) des parkings Marcel Paul, La Roulière, Espace Niortais et Saint Jean. En effet la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, permet de se mettre en conformité.

1.4 HOTEL DE VILLE



Préambule : par décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 il a été décidé de la modification de la dénomination du parking « Espace Niortais » en parking « Hôtel de Ville ».

1.4.1 COMPTES

Voir annexe 27

1.4.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 03 janvier 1997, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.14 par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Le parking Hôtel de Ville est au cœur du centre-ville, au pied de l'Hôtel de Ville et à deux pas des Halles de Niort. Ce parking a fait l'objet d'une innovation dans le cadre d'une démarche HQE avec la création à chaque niveau d'espaces floraux utilisant le principe de la photosynthèse pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Depuis 2009, afin d'accroître le potentiel de cet ouvrage, la SO SPACE avec l'agrément des services de sécurité a réaménagé le cheminement des véhicules permettant ainsi de créer 12 places supplémentaires.

Ainsi le parking Hôtel de Ville a maintenant une capacité de 245 places réparties sur 4 niveaux dont 1 privatif (16 places réservées à l'usage de la Ville de Niort).

Il est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Optimisation de l'ouvrage :

- 10 panneaux du plan du centre-ville de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés.
- 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 28) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Ci-après sont présentés les tarifs de stationnement votés par le Conseil Municipal des 19 décembre 2014 et 19 juin 2015 :



ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros

Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits :

HÔTEL DE VILLE

244 places en centre-ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement de 7h00 à 20h00

0h00 à 0h15	0,70 €
0h15 à 0h30	0,90 €
0h30 à 0h45	1,10 €
0h45 à 1h00	1,30 €
1h00 à 1h15	1,60 €
1h15 à 1h30	1,90 €
1h30 à 1h45	2,20 €
1h45 à 2h00	2,50 €
2h00 à 2h15	2,80 €
2h15 à 2h30	3,10 €
2h30 à 2h45	3,40 €
2h45 à 3h00	3,70 €
3h00 à 0h15	0,30 € par 1/4 h
0h15 à 13h00	gratuit

Durée de stationnement de 12h à 14h

« Forfait PAUSE DÉJEUNER »	1,00 €
0h00 à 0h15	0,70 €
0h15 à 0h30	0,90 €
0h30 à 2h00	1,00 €

Durée de stationnement de 20h à 7h

« Forfait SOIRÉE »	2,00 €
0h00 à 0h15	0,70 €
0h15 à 0h30	0,90 €
0h30 à 0h45	1,10 €
0h45 à 1h00	1,30 €
1h00 à 1h15	1,60 €
1h15 à 1h30	1,90 €
1h30 à 0h30	2,00 €

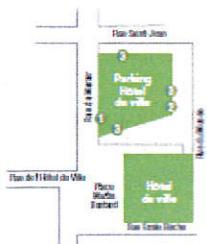
« Forfait 24h »

10 €

« Forfait dimanches et jours fériés »

0h00 à 0h15	0,70 €
0h15 à 0h30	0,90 €
0h30 à 0h45	1,10 €
0h45 à 24h00	1,20 €

Forfait ticket/badge perdu : 15,00 €



- 1 entrée voitures - rue du Musée
- 2 sortie voitures - rue du Musée
- 3 entrées, sorties piétons - place Martin-Bastard - rue du Musée - rue St-Jean

TARIFS « Forfaits parkings »	Selon places disponibles. Non remboursables. À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.				
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	ESPACE NIORTAIS
24 heures	5 €	5 €	5 €	8 €	-
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

1.4.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

➔ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

➔ La communication 2015 axée principalement sur la mise en place de la tarification au ¼ d'heure notamment dans le parking Hôtel de Ville ainsi que le maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche est détaillée dans la partie « Moyens communs mis en œuvre pour l'exécution des missions de service public confiées ».

→ La fréquentation

Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 29).

La fréquentation annuelle de 2015 (46 978 tickets délivrés) a enregistré une baisse de 11,99 % par rapport à celle de 2014.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT A N-1 » (ANNEXE 3)

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de 262 ce qui représente une baisse de 16 contrats par rapport à fin décembre 2014.

A fin décembre 2015, 12 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 4).

Il a été enregistré un certain nombre de mouvements (fins de contrat / souscriptions) au cours de l'année écoulée : voir la section « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ».

→ Les indicateurs de la qualité de service

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.4.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les annexes 30 et 31 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2015

En raison des besoins à trouver des sources d'économies nécessités par le résultat d'exploitaiton du parking de La Brèche, il a été décidé de limiter volontairement les travaux de gros entretien et de renouvellement au titre de 2015 :

- Suite à la consultation lancée sur 2014, réalisation début 2015 des travaux de réhabilitation et mise en sécurité des systèmes de sécurité incendie du parking « Hôtel de Ville ».
- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau - 2 sur certaines zones.

Par ailleurs, la SO SPACE se conformant à la réglementation a fait réaliser un d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) des parkings Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville (anciennement Espace Niortais) et Saint Jean. En effet la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

L'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, permet de se mettre en conformité.

→ Les projets

- Mise en place de panonceaux sur barrières d'entrée/sortie.

1.5 LA BRECHE



Par contrat signé le 13 juillet 2011, la Ville de Niort suite à mise en concurrence, a délégué à la SO SPACE pour une durée de dix années, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du parc public de stationnement de La Brèche.

Le parking souterrain a été mis en exploitation le 26 novembre 2011.

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1.5.1 CARACTERISTIQUES DU SERVICE/CONTRAT

La SO SPACE exploitait jusqu'au 31 décembre 2015 ce service à ses risques et périls dans le cadre d'une Délégation de Service Public sous forme d'affermage.

La rémunération de la SO SPACE était constituée des recettes perçues auprès des usagers du parking :

- tarifs perçus sur les usagers horaires et depuis octobre 2012 les abonnements,
- les charges de fonctionnement dont seraient redevables annuellement les concessionnaires de long terme.

Les recettes ainsi tirées de l'exploitation de la délégation étaient réputées permettre au Délégué d'assurer son équilibre économique.

La SO SPACE supportait l'ensemble des charges relatives à l'exploitation du service.

Les tarifs appliqués au sein du parking de La Brèche sont votés et modifiés par le Conseil Municipal.

En contrepartie de la mise à disposition de cet ouvrage, il était contractuellement établi que la SO SPACE versait à la Ville de Niort une redevance pour occupation du domaine public due par le Délégué décomposée de la façon suivante :

- Part forfaitaire : la redevance forfaitaire annuelle fixée à 250 000 €uros.
- Part variable avec :
 - Une part assise sur le chiffre d'affaires : 10% du chiffre d'affaires de l'exercice annuel du parking, si et seulement si ce dernier était supérieur à un seuil plancher de 935 000 €uros.
 - Une part assise sur le résultat courant intermédiaire : qui pouvait varier de 40 à 75% de ce dernier en fonction du pourcentage de dépassement du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel, figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel contractuel.

En dépit des efforts conjugués Ville de Niort / SO SPACE, ce parking connaissait depuis sa mise en exploitation une fréquentation très largement en deçà du prévisionnel contractuel qui ne répond pas aux objectifs du contrat de Délégation de Service Public malgré la batterie de mesures décidées par le Conseil Municipal de la Ville de Niort depuis 2012.

A noter que la Municipalité arrivée au pouvoir en mars 2014 a institué, à compter du 23 juin 2014, la mise en place de la première heure gratuite et une nouvelle grille tarifaire tout d'abord pour une période d'expérimentation d'un an puis maintenue à compter du 1^{er} juillet 2015.

Bien que cette mesure se soit traduite par une augmentation d'environ 26 % du taux de fréquentation du parking entre les années 2014 et 2015, les modalités conventionnelles ne permettaient pas l'équilibre de cette exploitation.

La VILLE DE NIORT et la SO SPACE ont donc décidé d'un commun accord par décision de leurs instances respectives de mettre fin par anticipation à cette Délégation de Service Public (DSP) du parc de stationnement de La Brèche en date du 31 décembre 2015.

L'année 2015 constituant une période de transition pendant laquelle la SO SPACE a continué à exploiter le parking dans les conditions financières déterminées comme suit :

- La Ville délégante renonce à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 €,
- Réintégration dans le compte d'exploitation 2015, du montant des « provisions pour gros entretien et renouvellement » pour 192.097 € et absence de nouvelle dotation pendant toute la période de transition,
- La Ville délégante s'engage à compenser financièrement toute nouvelle évolution tarifaire y compris l'application de la tarification au ¼ d'heure mise en place par la loi HAMON à compter de juillet 2015.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 23 avril 2015 et le Conseil Municipal du 19 juin 2015.

Parallèlement la Ville de Niort a lancé une mise en concurrence pour un marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

Le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a attribué ledit marché à la SO SPACE.

1.5.2 DESCRIPTION DES CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

→ L'ouvrage

Il est rappelé que cet ouvrage est intégré à une opération de requalification de la place de la Brèche dont les derniers aménagements ont été livrés au public au printemps 2013.

C'est donc dans un environnement d'espaces verts, d'aires de jeux pour les enfants, de miroir d'eau...respirant la sérénité que s'intègre le parking souterrain.

A deux pas le kiosque info BUS propose un mode de déplacement alternatif en ville.

D'une capacité de 530 places sur deux niveaux de sous-sols cet ouvrage est organisé comme un jeu de « chais ».

Les usagers disposent de 7 caisses automatiques installées à proximité visuelle des entrées piétonnes.

Outre les places de stationnement pour voiture, des places pour deux-roues motorisés sont proposées aux utilisateurs. Par ailleurs, 7 places véhicules sont équipées de prises de rechargement pour véhicules électriques (dont 2 pour PMR).

Ce parking est ouvert, 24h/24 et 365 jours/an.

Par décision du Conseil Municipal du 15 octobre 2012, en complément d'un usage horaire la souscription d'abonnements a été ouverte à compter du 1^{er} novembre 2012.

L'implantation du local de Gestion Centralisé de l'ensemble des parkings gérés par la SO SPACE, au niveau -2 à la sortie véhicules de ce parking, prend tout son sens pour également assurer une présence humaine de 8 heures à 23 heures.

Par ailleurs, de 21h à 23h du lundi au samedi un agent employé par une société de gardiennage vient renforcer l'équipe SO SPACE pour assurer la fermeture des portes d'accès piétons du parking et effectuer une ronde dans le parking.

De plus, grâce à ce mode de gestion centralisée, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

Il est rappelé que le parking de la Brèche propose à la clientèle 7 places de stationnement équipées de prises électriques (dont 2 pour PMR).

→ Optimisation de l'ouvrage :

- 19 panneaux du plan du centre-ville de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné est installé.
- 2 panneaux-écran à LED diffuse de la publicité dynamique

1.5.3 SUIVI D'INDICATEURS TECHNIQUES

→ La fréquentation

Comme évoqué ci-avant ce parking connaît depuis sa mise en exploitation une fréquentation difficile qui ne répond pas aux objectifs du contrat de Délégation de Service Public nonobstant la batterie de mesures décidées par le Conseil Municipal de la Ville de Niort depuis 2012 et notamment la mise en place par la nouvelle municipalité arrivée aux responsabilités en mars 2014 de la première heure gratuite et une nouvelle grille tarifaire maintenue à ce jour.

Cette nouvelle mesure s'est traduite incontestablement par une augmentation d'environ 26 % du taux de fréquentation du parking entre 2014 et 2015.

La fréquentation annuelle avec 388 044 tickets horaires délivrés augmente de 25,82 % par rapport à 2015 (ANNEXE 32).

Ces résultats demeurent malgré tout insuffisants pour atteindre l'équilibre de l'exploitation de la DSP.

Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT A N-1 » (ANNEXE 3)

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de 124 ce qui marque une augmentation de 4 contrats par rapport à fin décembre 2014.

→ incidents constatés

3 réclamations ont été recensées par mail :

- 09/05 : problème d'ouverture de grille en sortie
- 26/05 : usager témoin et ayant porté assistance lors d'un accident matériel qui souhaite précision sur surveillance du parking
- 07/10 : problème de prélèvement du montant du stationnement payé par carte bancaire

Les usagers ont tous reçu des réponses dans la journée ou dans les 72 heures au plus tard.

Service **e-clic** : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.5.4 LES MATERIELS ET CONTRATS DE MAINTENANCE

Le tableau ci-après (ANNEXE 33) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

1.5.5 LES OPERATIONS D'ENTRETIEN

En raison de l'ouverture récente du parking souterrain en novembre 2011, aucun travail de gros entretien n'a été réalisé sur l'exercice.

A noter que certains travaux de finition du parking et incombant à la Ville de Niort, Maître d'Ouvrage restent encore à ce jour à effectuer, certains relevant de la sécurité (ralentisseurs à l'approche de l'allée centrale visant à limiter la vitesse aux abords du passage piétons, stagnation d'eau au niveau de l'escalier central, caméras vidéo à répartir sur l'ensemble du parking, problème d'arrivée d'air extérieur du local PC,...) sont susceptibles de dégrader l'image du parking et donc sa fréquentation.

1.5.6 LES PREVISIONS DE RENOUVELLEMENT

Pour les mêmes raisons que développées ci-dessus, aucun travaux de renouvellement d'équipement n'ont été opérés sur l'exercice.

1.5.7 LA SITUATION DU PERSONNEL

Conformément aux termes du contrat de Délégation de Service Public le personnel intervenant directement sur le site est composé :

- 1 d'un Directeur du stationnement
- 2 D'un Chef de Parc
- 3 De 3 Techniciens
- 4 De 3 Opérateurs PC.

Il est rappelé que la SO SPACE met à la disposition des usagers une BOUTIQUE DU STATIONNEMENT où trois collaborateurs assurent leur accueil pour tout renseignement et la souscription d'abonnements.

En complément de cette équipe technique, le personnel administratif, juridique et comptable de la SO SPACE participe pour une partie de son temps au bon fonctionnement de la Délégation de Service Public.

Considérant que le personnel de la SO SPACE intervient sur les différents contrats confiés à cette dernière par la Ville de Niort et conformément aux termes contractuels de la Délégation de Service Public, le coefficient du personnel affecté au fonctionnement du service délégué du parking de la Brèche est de 4,36.

1.5.8 LA POLITIQUE DU DELEGATAIRE QUANT A LA VALORISATION DU SERVICE PUBLIC DELEGUE

→ Afin d'améliorer la visibilité du parking de La Brèche pour les usagers la SO SPACE a installé un panneau de signalétique lumineuse en entrée du parking.

→ Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits a été apposé à l'entrée du parking.

Conformément aux dispositions contractuelles le budget communication pour l'exercice 2015 a représenté 16.030 Euros, ainsi :



→ La communication 2015 axée principalement sur le maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche et la tarification au ¼ d'heure est détaillée dans la partie « Moyens communs mis en œuvre pour l'exécution des missions de service public confiées ».

COMPTE-RENDU FINANCIER

1.5.9 LES COMPTES

Voir annexe 34 : le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se rapportant au service public délégué d'exploitation du parking de La Brèche

Ce parking connaît depuis sa mise en exploitation une fréquentation difficile qui ne répond pas aux objectifs du contrat de Délégation de Service Public malgré l'ensemble de mesures décidées par le Conseil Municipal de la Ville de Niort depuis 2012.

A noter que la mise en place puis le maintien de la première heure gratuite et d'une nouvelle grille tarifaire par la Municipalité arrivée au pouvoir en mars 2014 a permis d'enregistrer une augmentation de la fréquentation de 25,83 % en 2015 par rapport à 2014.

Cela étant l'impact sur le Chiffre d'Affaires n'est pas encore suffisant pour coller au prévisionnel contractuel sur lequel repose les conditions financières du contrat. Les modalités conventionnelles en vigueur ne permettent pas de façon immuable d'atteindre l'équilibre d'exploitation.

Comme évoqué ci-avant dans la partie « caractéristiques du contrat » la VILLE DE NIORT et la SO SPACE ont donc décidé d'un commun accord par décision de leurs instances respectives de mettre fin par anticipation à cette Délégation de Service Public (DSP) du parc de stationnement de La Brèche en date du 31 décembre 2015.

L'année 2015, année de transition, a été impactée financièrement par cette décision avec notamment :

- La Ville délégante renonçant à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 €,
- La réintégration dans le compte d'exploitation 2015, du montant des « provisions pour gros entretien et renouvellement » pour 192.097 € et absence de nouvelle dotation pendant toute la période de transition.

1.5.10 LA TARIFICATION

Ci-après sont présentés les tarifs de stationnement votés par le Conseil Municipal des 19 décembre 2014 et 19 juin 2015 :



LA BRÈCHE

530 places en cœur de ville

- Stationnement horaire et abonnements.
- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.
- Possibilité de paiement par CB en sortie

Durée de stationnement de 1500 à 2800	
0800 à 1800	gratuit
1800 à 1815	0,69 €
1815 à 1830	0,99 €
1830 à 1845	1,29 €
1845 à 2000	1,50 €
2000 à 2015	1,80 €
2015 à 2030	2,10 €
2030 à 2045	2,40 €
2045 à 2050	2,70 €
2000 à 2050	0,30 € par 1/4 h
0800 à 2000	0,20 € par 1/4 h
2000 à 2045	0,30 € par 1/4 h
2045 à 13000	gratuit
Durée de stationnement de 120 à 140	
« Forfait PAUSE DÉCÈMBRE » 1,20 €	
0800 à 1800	gratuit
1830 à 1815	0,69 €
1815 à 1830	0,99 €
1830 à 2000	1,00 €
Durée de stationnement de 200 à 70	
« Forfait SEMEE » 2,00 €	
0800 à 1800	gratuit
1800 à 1815	0,69 €
1815 à 1830	0,99 €
1830 à 1845	1,29 €
1845 à 2000	1,50 €
2000 à 2015	1,80 €
2015 à 2030	2,00 €
« Forfait 20h » 1,7 €	
« Forfait dimanche et jours fériés » 1,20 €	
0800 à 1800	gratuit
1800 à 1815	0,69 €
1815 à 1830	0,99 €
1830 à 2000	1,29 €
Forfait ticket/badge perdu 15,00 €	

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 Euros	60 Euros	65 Euros
Annuel	700 Euros	600 Euros	650 Euros

2- STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS DE SURFACES ET OUVRAGES

2. PARCS DE SURFACE DE OUVRAGES



2.1 COMPTES

Voir annexe 35.

2.2 PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat et des ouvrages

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 4 ans, la SO SPACE est titulaire de ce marché traité à prix unitaire conclu sous forme de marché fractionné à bons de commande pour une rémunération annuelle de la SO SPACE minimale de 150 000 € HT et maximale de 600 000 € HT.

Le nombre de places objet du marché au 31.12.2015 est répertorié en annexe 2.

Les caractéristiques de chaque site sont les suivantes :

1. Gestion par horodateurs/pose/dépose :

- place du Port
- place Saint Hilaire
- place Saint Jean
- parking Capucins
- parking de Bellune
- parking Tartifume
- parking Biscara

2. Gestion par barrière télécommande avec perception de recettes - Parking du Mûrier : 15 places « affectées » réservées aux abonnés.

3. Gestion d'un ouvrage par badge et portail avec vidéo - Parking Jacques de Liniers : 42 places « affectées » réservées aux abonnés (ouverture avec badge d'accès et clé).
Le matériel de péage devenu obsolète a été changé début novembre 2015.

4. Gestion par barrière télécommande avec perception de recettes - Parking de la Cure : 6 places « affectées » réservées aux abonnés.

5. Gestion d'un ouvrage par badge et portail sans vidéo - Parking Henri Gelin : 59 places en ouvrage réservées aux abonnés (ouverture avec badge d'accès – appel téléphonique, par modem, possible pour les usagers pour tout problème en entrée et sortie).

Le matériel de péage de ce parking devenu obsolète a été changé début novembre 2015

6. Gestion d'un ouvrage comprenant une G.T.C., portail, détecteur et ascenseur - Parking Saint Vaize : 48 places réservées aux abonnés (ouverture avec badge d'accès. Appel téléphonique, par modem, possible pour les usagers pour tout problème en entrée et sortie. Equipé d'un ascenseur). Réservé aux abonnés.

Parmi les cartes d'abonnement gérées par la SO SPACE figurent celles des 29 places d'amodiations directement souscrites auprès de la Ville de Niort.

7. Gestion des abonnés par un horodateur dédié - Parking Saint Hilaire : 70 places en surface réservées aux abonnés.

A noter que par décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2015, le stationnement payant sur ce site a été supprimé. Un courrier à destination de tous les abonnés leur a proposé différentes solutions de remplacement.

8. Gestion d'un parc de stationnement par barrière, badge, caméras et GTC - Parking du Moulin du Milieu : 225 places accessibles à une clientèle horaire.

Ce mode de gestion a été mis en place sur le parking du Moulin du Milieu depuis le 30 juillet 2012.

9. Gestion d'abris vélos

10. Gestion d'un parking par barrière, télécommande sans perception de recettes - Parking Paul-François PROUST : 30 places

Par ailleurs, ce marché comprend la gestion des macarons.

Pour rappel, ce dispositif a été créé pour répondre au besoin en stationnement des Résidents domiciliés dans le périmètre du stationnement payant de la Ville de Niort, ce dispositif leur permet, pour un coût très modéré (15 €/mois ou 150 €/an) de stationner sur toutes les places payantes par horodateur (sauf zone E). Le macaron doit être apposé sur le pare-brise avant du véhicule.

Il est rappelé que par décision du Conseil Municipal du 15 octobre 2012, les détenteurs d'un macaron peuvent, depuis le 1^{er} novembre 2012, se stationner sur toutes les rues payantes de la zone rouge en complément de celles de la zone verte.

Le périmètre est découpé en 5 zones et chaque Résident est affecté à son secteur de résidence, seuls les habitants du secteur E peuvent choisir d'être affectés au secteur de stationnement de leur choix.

Comme évoqué au point VI de la partie 'SYNTHESE DES CONTRATS EN COURS', ce marché est arrivé à échéance au 31 décembre 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 après une mise en concurrence diligentée par la Ville de Niort la SO SPACE exploite dans le cadre d'un marché de prestations de services la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages à regroupant les parkings :

- Cure
- Mûrier
- Jacques de Liniers
- Moulin du Milieu
- Henri Gelin
- Saint Vaize.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Des contrats de maintenance sont conclus pour différents matériels.

Sont concernés les équipements suivants :

- contrôle d'accès
- portes et portails automatiques
- détection incendie
- asservissement des extracteurs de fumées
- fosse à hydrocarbures
- extincteurs
- installations électriques
- détection CO2

→ La tarification

- Les tarifs votés par le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 n'ont pas connu d'évolution en 2015, le coût des abonnements reste fixé comme suit :

ABONNEMENTS*										
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	JACQUES DE LINIERS	HÔTEL DE VILLE	LA BRÈCHE	SAINT JEAN	SAINT VAIZE	CURE	MURIER
Mensuel	55 €	55 €	55 €	55 €	70 €	70 €	70 €	70 €	58,87 €	69,18 €
Annuel	550 €	550 €	550 €	550 €	700 €	700 €	700 €	700 €	647,50 €	760,90 €
Résident mensuel	40 €	30 €	40 €	40 €	60 €	60 €	60 €	60 €	-	-
Résident annuel	400 €	300 €	400 €	400 €	600 €	600 €	600 €	600 €	-	-
Actif/étudiant mensuel	50 €	30 €	50 €	50 €	65 €	65 €	65 €	65 €	-	-
Actif/étudiant annuel	500 €	300 €	500 €	500 €	650 €	650 €	650 €	650 €	-	-
Caution	-	-	-	-	-	-	-	-	30,49 €	30,49 €

Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits dans le parking Henri Gelin :

TARIFS « Forfaits parkings »					
<small>Selon places disponibles. Non remboursables. À souscrire auprès de la SO SPACE avant utilisation.</small>					
	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT JEAN	HÔTEL DE VILLE
24 heures	5 €	5 €	5 €	8 €	-
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix de l'abonnement en cours au tarif normal				
Carte perdue	15,00 €				
Caution	8,00 €				

2.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ La communication 2015 axée principalement sur la mise en place de la tarification au ¼ d'heure notamment sur le parking du Moulin du Milieu ainsi que le maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche est détaillée dans la partie « Moyens communs mis en œuvre pour l'exécution des missions de service public confiées ».

→ La fréquentation

⇒ Le tableau récapitulatif des tickets délivrés au titre de 2015 (140 718 contre 150 262 sur 2014) (ANNEXE 36) sur les horodateurs nous permet de visualiser la fréquentation enregistrée pour l'année 2015 par rapport à la fréquentation depuis 2009. Il ressort une baisse en 2015 de l'ordre de 6,35 % par rapport à 2014.

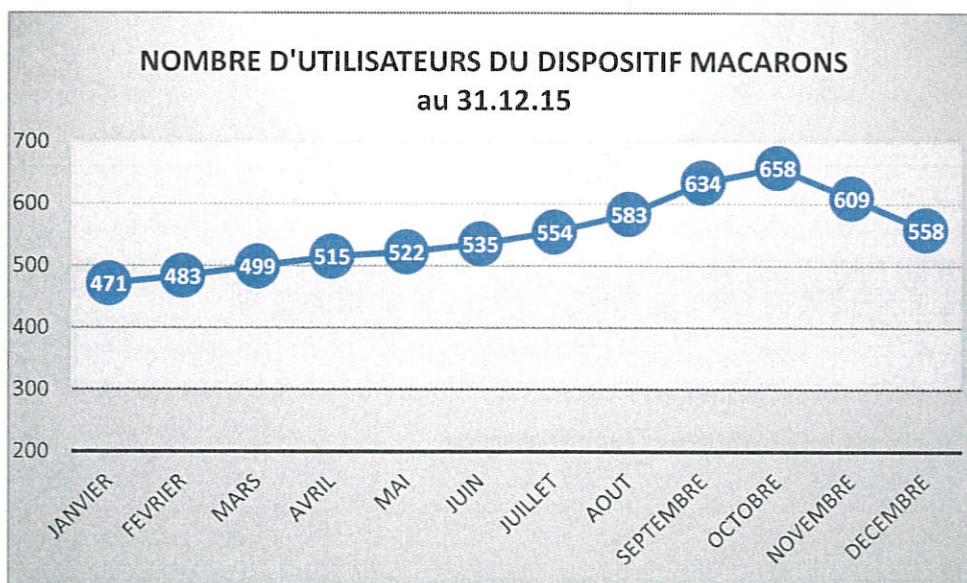
⇒ Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 » des présentes (ANNEXE 7).

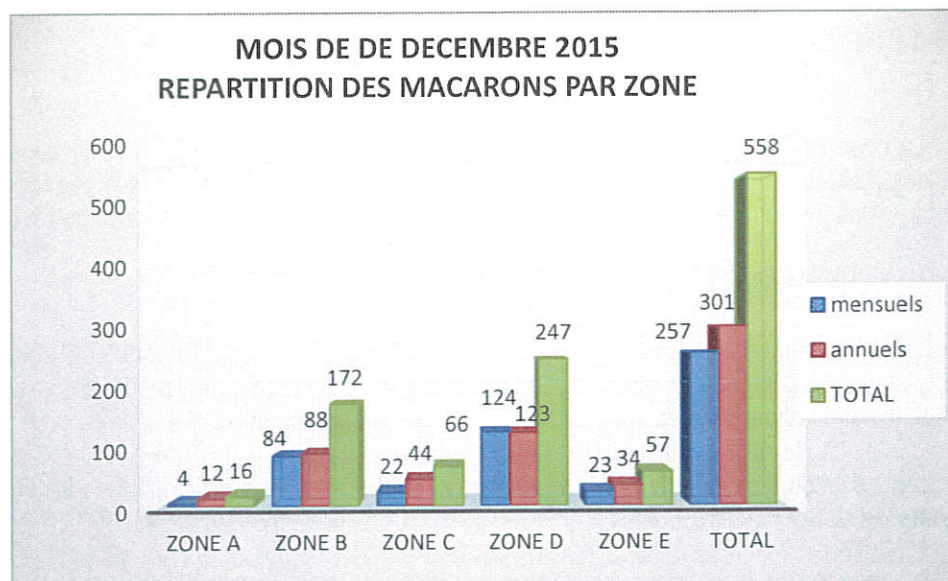
Les recettes des abonnements perçues directement par la Ville de Niort ressortent en annexes 37 et 38.

Au 31.12.15 le nombre d'abonnés était de :

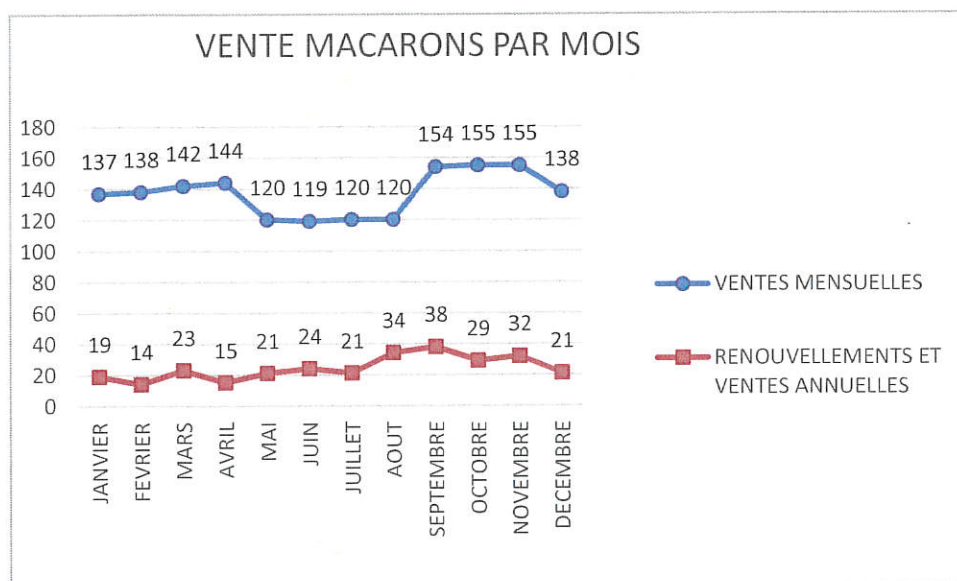
- 37 pour le parking J. de LINIERS : - 4 par rapport à fin 2014
- 15 pour le parking du MURIER : aucune variation dans l'année
- 6 pour le parking de la CURE : aucune variation dans l'année
- 11 pour le garage SAINT VAIZE : - 2 par rapport à fin 2014
- 23 pour le parking SAINT HILAIRE. Un comparatif avec 2014 est sans objet en raison de la décision de la Ville de Niort de supprimer le stationnement par abonnement sur ce site.
- 27 pour le parking HENRI GELIN : - 2 par rapport à fin 2014.

⇒ S'agissant des macarons, à fin décembre 2015, **558** Résidents sont inscrits (soit + 18,47 % par rapport à fin janvier 2015 et - 13,22 % par rapport à fin 2014) dont 257 mensuels et 301 annuels.





Le principe du macaron offre une totale liberté aux Résidents qui peuvent l'acheter mensuellement en fonction de leurs besoins (variable d'un mois sur l'autre) sans engagement...



⇒ S'agissant du parking du MOULIN DU MILIEU, géré par caisse automatique et barrières, la fréquentation cumulée sur l'année 2015 à 339 248 tickets délivrés a augmenté de 1,04 % en 2015 par rapport à 2014 (ANNEXE 39).

2.4. LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état de patrimoine.

→ Les gros entretiens

- ✓ Compte tenu de la nature du présent marché, les travaux de gros entretien nécessités sur ces sites sont assumés par la VILLE de NIORT.

Comme évoqué ci-avant les matériels de péages des parkings Henri Gelin et Jacques de Liniers devenus obsolètes ont été changés en novembre 2015.

→ Les travaux de renouvellement

➤ De la même façon que précédemment les seuls travaux de renouvellement à la charge du prestataire sont les marquages au sol destinés aux usagers.

Les autres travaux de renouvellement de matériels et de gros œuvre sont quant à eux à la charge de la Collectivité.

Ainsi les travaux et achats de matériels nécessités par la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement ont été assumés par la Ville de Niort qui a fait installer de nouveaux horodateurs de même type que ceux existant.

La SO SPACE quant à elle, conformément au CCTP du Marché, a assuré l'exécution et/ou le suivi de différents travaux de type déplacement d'horodateurs,...

3- MARCHÉ DE VOIRIE

3. MARCHÉ DE VOIRIE

3.1 COMPTES

(voir annexe 40)

3.2 PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

La SO SPACE exploite pour le compte de la Ville de Niort le stationnement sur voirie depuis le 1er octobre 1987.

Dans le cadre d'un marché fractionné à bons de commande conclu après mise en concurrence le 22 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 la SO SPACE s'est vu confier la gestion du stationnement payant en voirie. A cette échéance, le marché est tacitement reconductible pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans.

Au 31 décembre 2015, 1 109 places sont gérées par 137 horodateurs (186 en zone rouge, 167 en zone orange et 756 en zone verte).

Ce nombre d'horodateurs peut varier en fonction des bons de commande émis par la Ville de Niort.

Les recettes issues des droits payés par l'usager sont gérées par les Agents SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

La SO SPACE gère également au titre de contrat les recettes issues du stationnement payé au moyen des horodateurs portatifs embarqués (PIAF).

Les usagers travaillant en centre-ville peuvent également au moyen du PIAF bénéficier du Forfait Actif qui permet un stationnement au prix de 1,50 €/jour ouvrable (du lundi au samedi) sur les parkings : Tartifume / Bellune / Capucins / Chanzy ou Avenue de La Rochelle.

Les risques et périls sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de sa prestation.

Pour information, par avenant n°1 notifié à la SO SPACE en date du 27 novembre 2015, en complément des possibilités tarifaires applicables à ces zones intégrées au sein de ce marché il a été décidé de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ». La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs un bon de commande avec effet au 1^{er} janvier 2016 est venu ajouté la gestion de 22 horodateurs issus de l'ancien marché de prestation de service pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage (pour 670 places de stationnement).

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le contrat prévoit la mise à disposition de la SO SPACE par la Collectivité d'un lot de maintenance comprenant divers matériels et consommables.

A l'échéance du marché, ce lot devra être restitué à l'identique par la SO SPACE à la Ville de Niort.

→ La tarification

→ Les tarifs du stationnement votés par le Conseil Municipal en date des 19 décembre 2014, 13 mars 2015 (mise en place de la zone orange), 18 mai 2015 (forfait actif tartifume-Bellune) sont les suivants :

TARIFS STATIONNEMENT EN VOIRIE

■ Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés

ZONE ROUGE

Une course, un rendez-vous, stationnement zone rouge

DURÉES	TARIFS
0h30	0,60 €
1h	1,20 €
1h30	1,80 €
2h	2,40 €

- Paiement minimum : 0,60 €
- Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,60 € à 2,40 € par tranche de 0,10 €
- Stationnement limité à 2 h

ZONE VERTE

Flânerie, shopping, découverte du cœur piéton, stationnement zone verte

DURÉES	TARIFS
1h	0,80 €
2h	1,50 €
3h	2,00 €
8h	5,00 €

- Paiement minimum : 0,80 €
- Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,80 € à 5 € par tranche de 0,10 €
- Stationnement limité à 8 h

■ Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés

ZONE ORANGE

GRATUIT
À PARTIR DE 18H

DURÉES	TARIFS
0h30	0,60 €
1h	1,20 €
1h30	1,80 €
2h	2,40 €

- Paiement minimum : 0,60 €
- Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,60 € à 2,40 € par tranche de 0,10 €
- Stationnement limité à 2 h

PIAF

Avec le boîtier PIAF, stationnez et payez au juste prix sur les zones rouge, verte et orange (places de stationnement gérées par horodateurs).



C'est quoi ?
C'est un horodateur miniature embarqué, simple d'utilisation. Le décompte des sommes dues se fait automatiquement, par unités de 0,10 €, déduction faite des créneaux de gratuité.

Où se les procure-t-on ?
Les boîtiers sont disponibles à la SO SPACE, 64 avenue Saint-Jean-d'Angély à NIORT.

Comment ça marche ?

- Sélectionner le tarif de stationnement.**
 - TARIF 1 : zone rouge*** - limitée à 2 heures payantes
 - TARIF 2 : zone verte*** - limitée à 8 heures payantes
 - TARIF 3 : zone orange*** - limitée à 2 heures payantes
 - TARIF résident/actif horaire orange :** limitée à 7 heures payantes
 - TARIF résident/actif :** limitée à 8 heures payantes
 - TARIF « FORFAIT ACTIF » :** voir page 9.
- Positionner le boîtier PIAF dans son support à l'intérieur de votre véhicule.**
(L'affichage doit être lisible de l'extérieur).
L'appareil débite automatiquement les unités selon le tarif choisi.

Combien ça coûte ?
Chaque boîtier PIAF est remis moyennant une caution de 30,49 €. Si le boîtier PIAF est perdu ou détérioré, une nouvelle caution est demandée.
Le rechargement d'unités se fait sur monpiaf.fr ou à la SO SPACE.

TARIF RÉSIDENT/ACTIF

(accessible par PIAF)

Le tarif "résident/actif" est applicable tous les jours sauf dimanches et jours fériés :

- de 9h à 12h et de 14h à 19h (8h payantes), sur les zones verte et rouge, tarif Résident/Actif Horaire
- de 9h à 12h et de 14h à 18h (7h payantes), sur la zone orange et tarif Résident/Actif Horaire Orange

Ayant droit :
Toute personne physique ou morale dont le domicile ou l'activité est située dans le périmètre payant défini par le conseil Municipal.

Limité à 2 boîtiers par foyer ou par activité.

DURÉES	Tarif Résident/Actif Horaire	Tarif Résident/Actif Horaire Orange	Paiement par tranche de 0,10 €
Heure	0,60 €	0,60 €	
Jour	4,80 €	4,20 €	

Justificatifs à fournir

- pour les Résidents/actifs, copie de :
 - la taxe d'habitation (exceptionnellement contrat de bail en vigueur ou acte d'achat la première année de résidence) ;
 - ou la Cotisation Foncière des Entreprises ;
 - ou attestation sur l'honneur signée du Déclarant ;
- pour les associations, copie du bail en vigueur ;
- pour les employés des administrations, demande formulée sur papier à en-tête de l'administration.

TARIF « FORFAIT ACTIF »

Accessible par PIAF

Pour tous les usagers travaillant en centre-ville (employés de commerces et de services, artisans, fonctionnaires, etc...)

1,50 € par jour ouvrable (du lundi au samedi - prix forfaitaire pour 8 heures de stationnement).

Pensez à sélectionner le tarif FORFAIT ACTIF sur votre PIAF.

Où stationner avec le forfait ACTIF ?
Vous pouvez stationner sur l'un des parcs de surface TARTIFUME, BELLUNE, AVENUE DE LA ROCHELLE, CAPUCINS et CHANZY, hors voirie.
Dans l'hypothèse où le parking BELLUNE serait complet, il est possible à l'usager « FORFAIT ACTIF » affecté à BELLUNE de stationner à TARTIFUME.

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne physique exerçant une activité professionnelle dans le périmètre du stationnement payant.
- Toute personne morale qui souhaite en faire bénéficier ses salariés. Dans ce cas, les droits de stationnement pourront être couverts et le tarif acquitté par la personne morale pour le compte de ses salariés nommément désignés et dont les véhicules seront identifiés.
En conséquence, les véhicules de société non affectés à titre permanent à une personne physique pour des déplacements qui incluent le trajet quotidien domicile/travail ne pourront stationner sous le régime du tarif « FORFAIT ACTIF ».

Un usager ne peut bénéficier que d'un seul « FORFAIT ACTIF » (un seul horodateur portatif) valable au maximum pour deux véhicules.

Justificatifs à fournir :

- Attestation de l'employeur justifiant d'une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant (ou à proximité, dans le voisinage) et copie de la carte grise du véhicule (véhicule personnel, véhicule de fonction).

3.3 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

→ La fréquentation

⇒ Au titre de l'année 2015, 357 303 tickets ont été délivrés par les horodateurs, ce qui représente une baisse par rapport à 2014 (- 1,24 %). (ANNEXE 41).

A fin décembre 2015, les recettes cumulées réalisées en 2015 au titre du marché voirie sont en augmentation de l'ordre de 1,16 % par rapport à celles de l'année 2014. Elles ressortent à 482 981 € TTC contre 477 454,50 € TTC au titre de l'année 2014 (ANNEXE 42).

⇒ A fin décembre 2015, on enregistre par ailleurs 991 boîtiers PIAF en service soit + 172 souscripteurs par rapport à fin janvier (191 usagers bénéficiant du tarif « Résident/Actif », 446 au tarif normal et 354 activés avec le tarif FORFAIT ACTIF).

A noter également que le PIAF mis à la disposition des usagers dispose d'un fonctionnement écologique puisque le rechargement d'unités se fait auprès de la SO SPACE ou sur www.monpiaf.fr.

A terme, tous les anciens modèles de PIAF seront remplacés par la nouvelle génération.

Parallèlement a été mis en service le nouveau FORFAIT ACTIF, accessible par boîtier PIAF qui permet aux usagers venant travailler en centre-ville de stationner à 1,50 €/jour sur un choix de 500 places réparties sur les parkings ceinturant le cœur de ville à savoir : TARTIFUME, BELLUNE, CAPUCINS et CHANZY et Avenue de La Rochelle (s'adressant à tout salarié travaillant dans le périmètre du stationnement payant ou à tout employeur souhaitant en faire bénéficier ses salariés). Ce nouveau tarif est principalement à l'origine de l'augmentation du nombre de boîtiers en service.

Il est rappelé que le tarif FORFAIT ACTIF est systématiquement activé avec un parking parmi ceux cités ci-avant attiré.

Il est à souligner que les souscripteurs de FORFAIT ACTIF ont augmenté de 28,16 % par rapport à fin 2014 ce qui inscrit cette solution de paiement du stationnement sur une courbe croissante.

A fin décembre la répartition des 354 usagers bénéficiant du FORFAIT ACTIF était la suivante :

- Tartifume : 159
- Bellune : 116
- Chanzy : 10
- Capucins : 11
- La Rochelle : 58

3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état de patrimoine.

→ Les travaux d'entretien et de réparation

- ♦ Au cours de l'exercice, il a été procédé à divers travaux d'entretien préventif et curatif sur les horodateurs en parc. Chaque intervention s'est effectuée, conformément au CCTP du marché.

A noter que sont à la charge du prestataire les travaux permettant la bonne marche des équipements et matériels.

→ Projets

- la SO SPACE tient une veille technologique sur toutes les nouveautés en matière notamment de paiement sur horodateur (moneo, paiement par téléphone portable,...) qu'elle propose à son autorité de tutelle la Ville de Niort.

→ Les travaux de renouvellement

➤ La SO SPACE intervient en qualité de prestataire. Ainsi, les travaux de renouvellement de matériels, de changement de tarif, de suppression ou de modernisation sont à la charge de la Collectivité.

Les travaux de déplacement d'un horodateur sont à la charge du demandeur en justifiant de l'accord préalable de la Collectivité.

Etabli à Niort, le 19 août 2016

Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

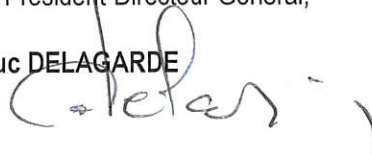
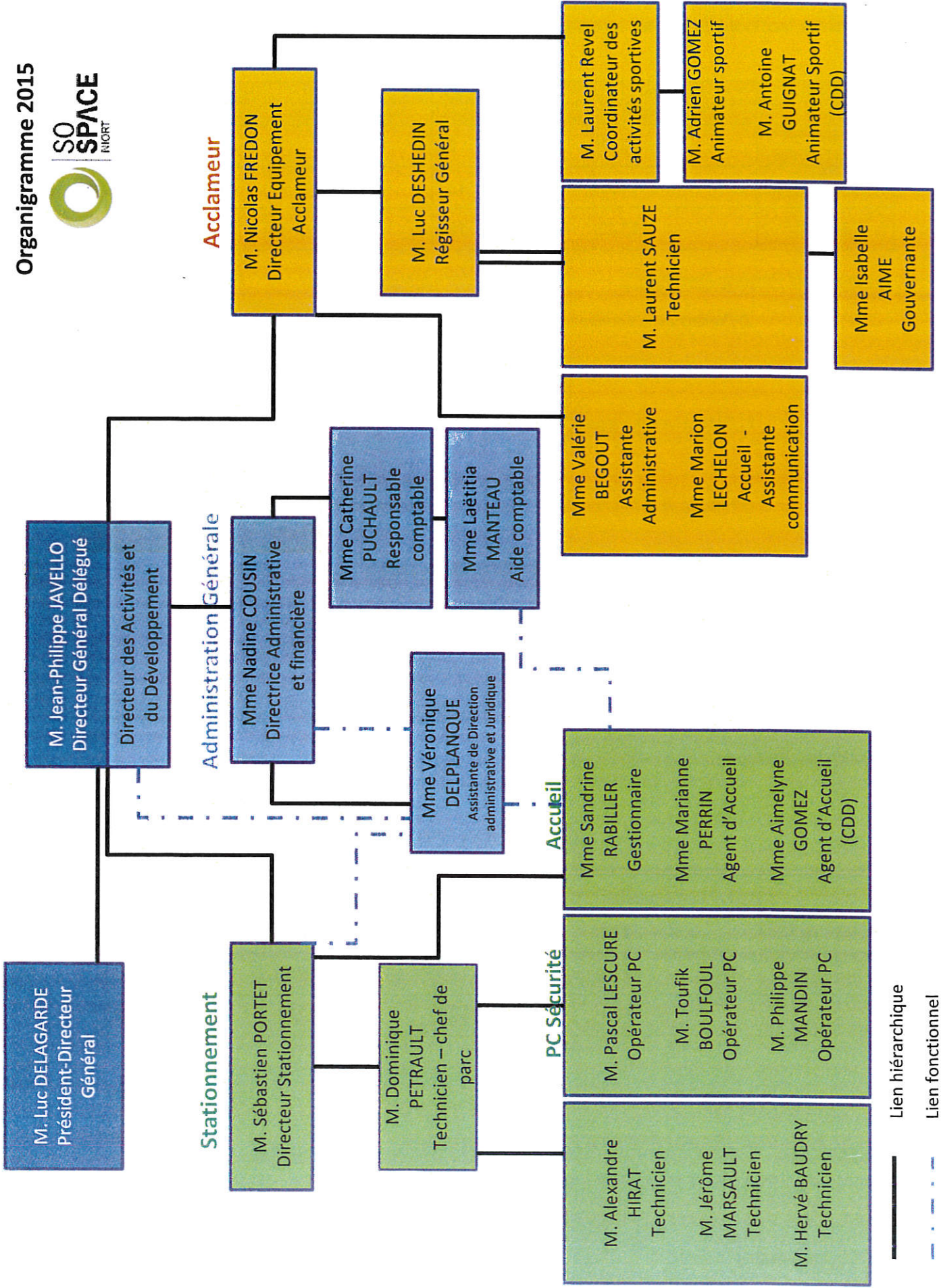


TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

N° 1 : organigramme de la SO SPACE	55
N° 2 : récapitulatif des places de stationnement.....	56
N° 3 : évolution des abonnés parcs en concession	57
N° 4 : évolution du nombre d'amodiataires.....	58
N° 5 : évolution du nombre d'abonnés et amodiataires	59
N° 6 : statistiques des abonnés et amodiataires.....	60
N° 7 : évolution abonnés parcs en prestation	61
N° 8 : statistiques macarons	62
N° 9 : évolution du nombre de PIAF	63
N° 10 : Guide des tarifs du stationnement.....	64
N° 11 : Communication maintien 1 ^{ère} heure gratuite + tarification ¼ d'heure	65
N° 12 : Communication maintien 1 ^{ère} heure gratuite + tarification ¼ d'heure Bus	66
N° 13 : compte de résultat Marcel Paul	67
N° 14 : Inventaire des installations techniques Marcel Paul	68
N° 15 : Marcel Paul évolution du nombre de tickets horaires	69
N° 16 : Marcel Paul cadencement travaux gros entretien	70
N° 17 : Marcel Paul cadencement gros entretien et remplacement matériels	71
N° 18 : compte de résultat La Roulière.....	72
N° 19 : inventaire des installations techniques La Roulière.....	73
N° 20 : La Roulière évolution du nombre de tickets horaires.....	74
N° 21 : La Roulière cadencement travaux gros entretien	75
N° 22 : La Roulière cadencement travaux gros entretien et remplacement	76
N° 23 : Compte de résultat Saint Jean	77
N° 24 : Inventaire des installations techniques Saint Jean	78
N° 25 : Saint Jean cadencement travaux gros entretien	79
N° 26 : Saint Jean cadencement travaux remplacement.....	80
N° 27 : Compte de résultat Hôtel de Ville	81
N° 28 : Inventaire des installations techniques Hôtel de Ville	82
N° 29 : Hôtel de Ville évolution du nombre de tickets horaires.....	83
N° 30 : Hôtel de Ville cadencement travaux gros entretien	84
N° 31 : Hôtel de Ville cadencement travaux gros entretien et remplacement.....	85
N° 32 : La Brèche évolution du nombre de tickets horaires.....	86
N° 33 : Inventaire des installations techniques La Brèche.....	87
N° 34 : Compte de résultat La Brèche.....	88
N° 35 : Compte de résultat Parcs en prestation	89
N° 36 : Evolution du nombre de tickets délivrés par horodateurs parcs en prestation.....	90
N° 37 et 38 : Recettes abonnements parcs en prestation	91 et 92
N° 39 : Evolution du nombre de tickets délivrés Moulin du Millieu	93
N° 40 : Compte de résultat Voirie	94
N° 41 : Evolution du nombre de tickets délivrés par horodateurs parcs sur voirie.....	95
N° 42 : Prévisionnel recettes voirie.....	96





— Lien hiérarchique
- - - Lien fonctionnel

RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

Annexe 2

1) Selon conventions et avenants

AU 31/12/15

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS	Nbre de PARCMETRES	Nbre de BORNES D'ABONNEMENT
PARCS EN PRESTATION	670	22	0	1
PRESTATION	1109	137	0	0
TOTAL	1779	159	0	1

1) Ajouter en " Parcs en Prestation " :

a) Parking avec barrière :	- murier	15
	- cure	6
b) Garages en ouvrage:	- J.DE LINIERS	42
	- HENRI GELIN	59
	- ST.VAIZE	48
c) Parking de Surface	- Moulin du milieu	220

Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390

2) Parkings en concession :

- M.PAUL	471
- ROULIERE	350
- ST.JEAN	130 + 16 cases privée
- Esp. Niortais	228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage :

- La Brèche	530
-------------	-----

REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places Parcs en prestation	Nbre de places en prestation	Nbre de PLACES TOTAL	Nbre D'HORODATEURS
ZONE ROUGE	138	353	491	61
ZONE VERTE	532	756	1288	98
TOTAL	670	1109	1779	159

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service "	1060
TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE	1109
TOTAL DES PLACES EN CONCESSION	1179
TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE	530
TOTAL GENERAL	3878

Evolution du nombre d'abonnés
Parcs en Concession
Année 2015

	M. PAUL 471 Places			ROULIERE 350 Places			LA BRECHE 530 Places			ST JEAN 130 Places			E. NIORTAIS 228 Places			TOTAL		
	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation	Nbre Abs au 31 du mois précédent	Nbre Abs fin de mois	Variation
JAN	248	242	-6	189	202	13	120	116	-4	130	129	-1	246	253	7	933	942	9
FEB	242	242	0	202	214	12	116	109	-7	129	129	0	253	254	1	942	948	6
MAR	242	242	0	214	224	10	109	114	5	129	127	-2	254	255	1	948	962	14
AVR	242	243	1	224	227	3	114	112	-2	127	124	-3	255	263	8	962	969	7
MAI	243	240	-3	227	224	-3	112	107	-5	124	121	-3	263	264	1	969	956	-13
JUIN	240	240	0	224	230	6	107	109	2	121	121	0	264	263	-1	956	963	7
JUIL	240	239	-1	230	228	-2	109	109	0	121	121	0	263	264	1	963	961	-2
AOU	239	237	-2	228	240	12	109	116	7	121	121	0	264	263	-1	961	977	16
SEP	237	240	3	240	245	5	116	117	1	121	121	0	263	263	0	977	986	9
OCT	240	243	3	245	252	7	117	119	2	121	122	1	263	263	0	986	999	13
NOV	243	243	0	252	254	2	119	120	1	122	124	2	263	263	0	999	1004	5
DEC	243	243	0	254	257	3	120	124	4	124	124	0	263	262	-1	1004	1010	6
			-5			68			4			-8			16			77

Annexe 3

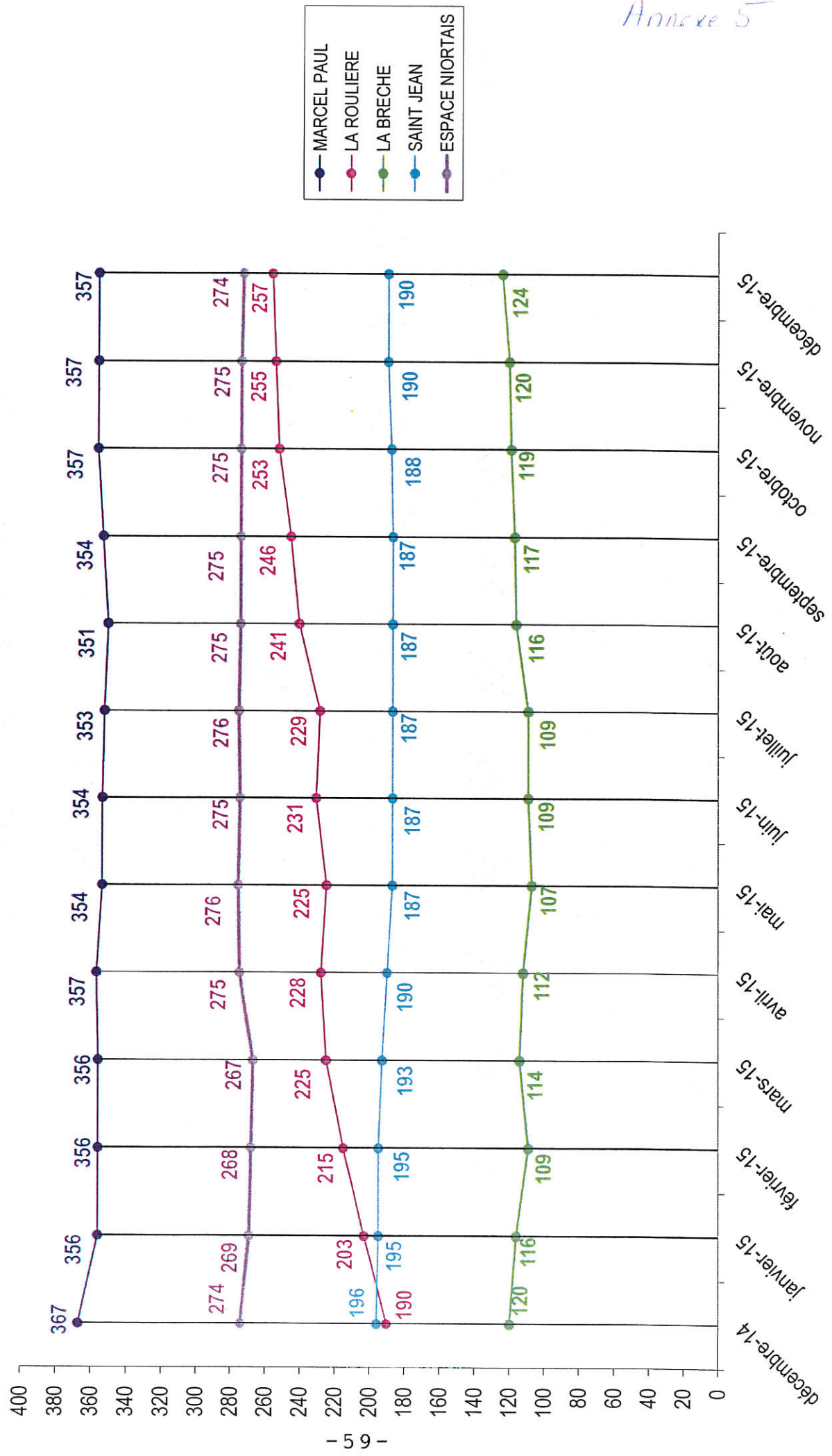
EVOLUTION DU NOMBRE D'AMODIATAIRES

ANNEE 2015

	ROULIERE		MARCEL PAUL		SAINT-JEAN		HÔTEL DE VILLE		TOTAL	
	Nombre	Quota maxi	Nombre	Quota maxi	Nombre	Quota maxi	Nombre	Quota maxi	Nombre	Quota maxi
JANVIER	1	70	114	200	50	60	16	65	181	395
FEBRIER	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
MARS	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
AVRIL	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
MAI	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
JUIN	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
JUILLET	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
AOÛT	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
SEPTEMBRE	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
OCTOBRE	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
NOVEMBRE	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395
DÉCEMBRE	1	70	114	200	50	60	12	65	177	395

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES
ANNEE 2015

Annexe 5

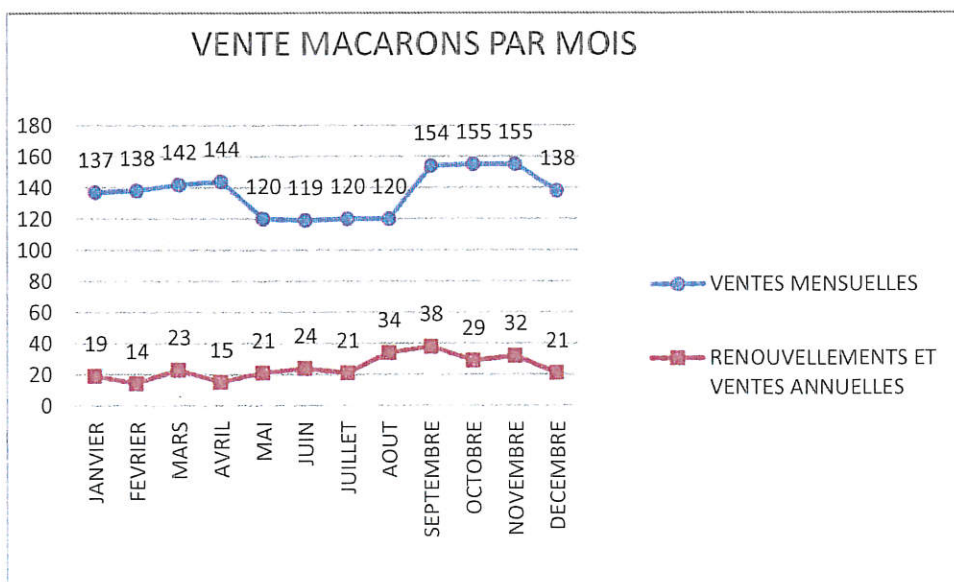
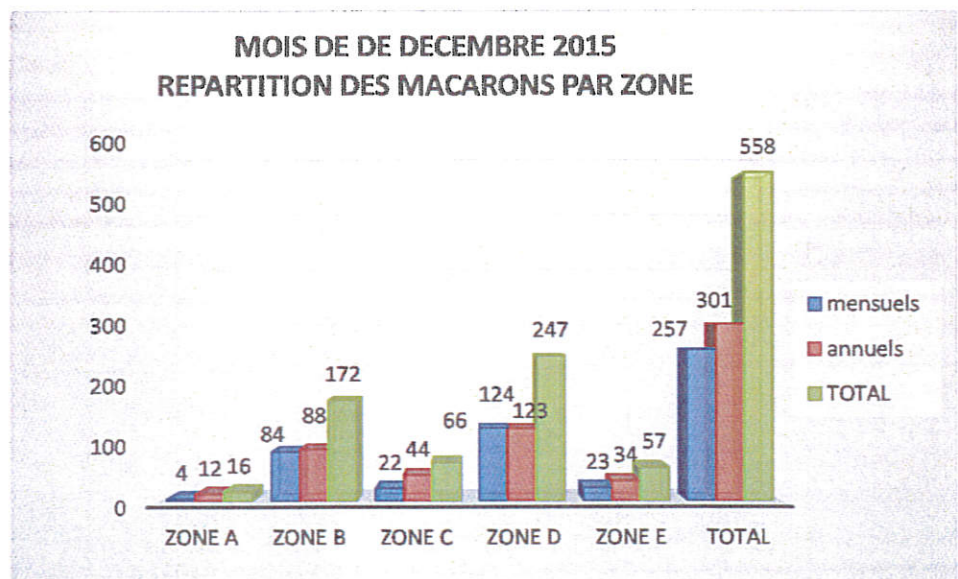
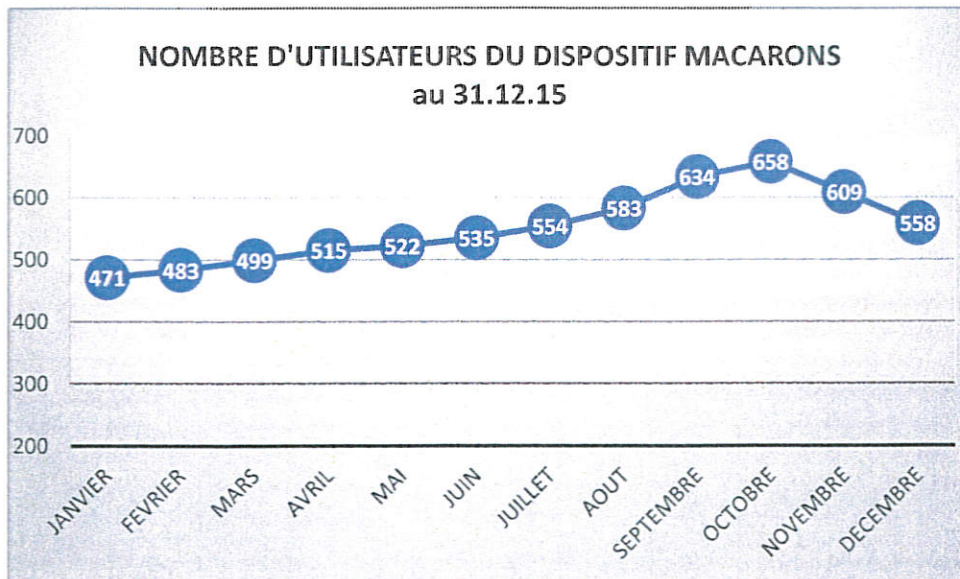


**Statistiques des abonnés et des amodiataires
Parcs en Concession
Année 2015**

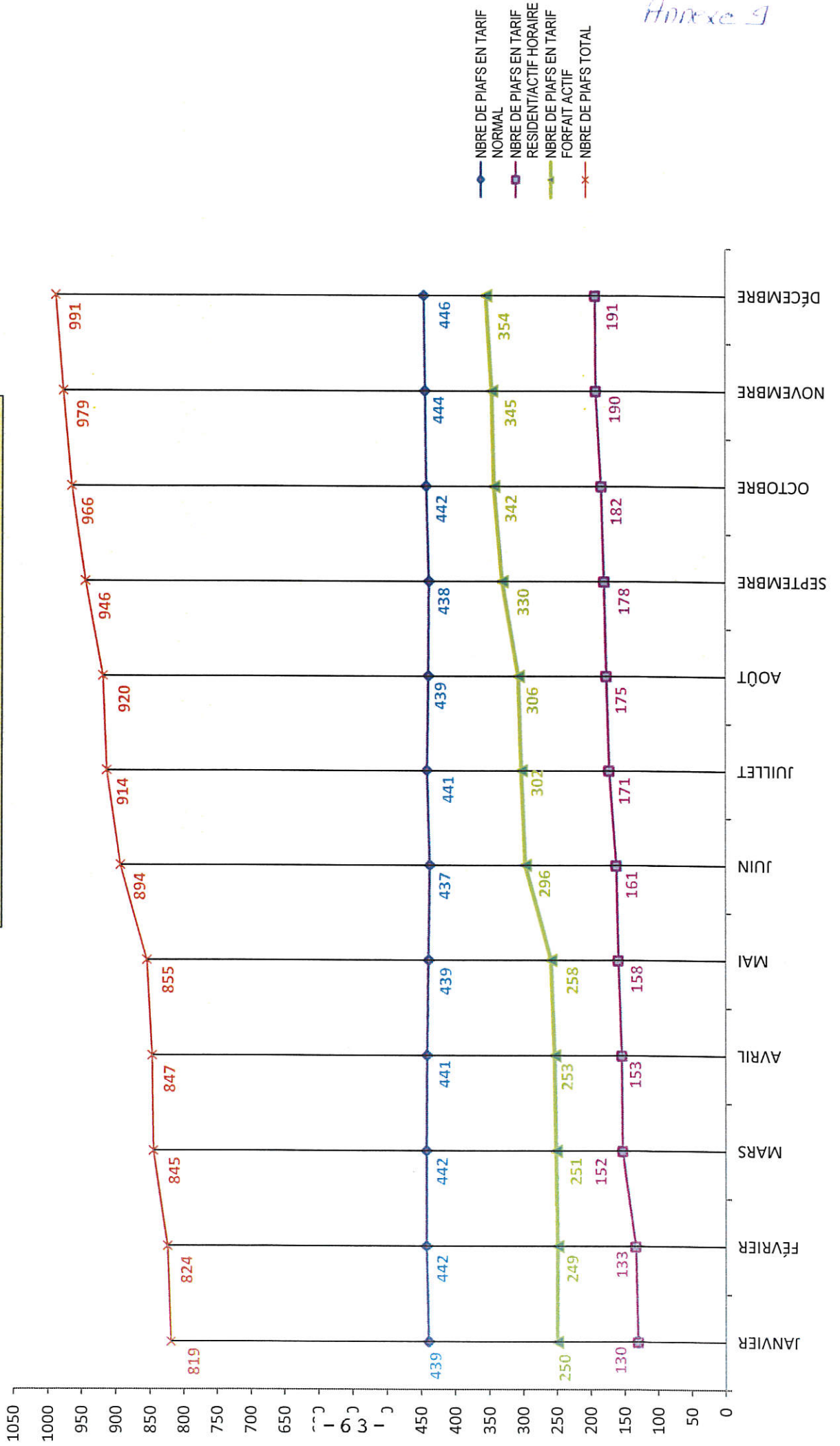
	MENSUELS						ANNUELS						AMO- DIATIONS	TOTALS
	NORMAL	RESIDANT	ACTIF	ETUDIANT	TOTAL		NORMAL	RESIDANT	ACTIF	TOTAL				
JANVIER	11	147	134	3	295		22	163	462	647		181	1 123	
FEVRIER	9	158	124	4	295		22	167	464	653		177	1 125	
MARS	10	159	129	4	302		22	171	467	660		177	1 139	
AVRIL	11	158	127	4	300		22	175	472	669		177	1 146	
MAI	8	151	124	3	286		22	176	472	670		177	1 133	
JUIN	10	155	123	4	292		22	175	474	671		177	1 140	
JUILLET	9	154	123	4	290		22	177	472	671		177	1 138	
AOUT	10	158	122	5	295		22	184	476	682		177	1 154	
SEPTEMBRE	10	158	125	6	299		22	186	479	687		177	1 163	
OCTOBRE	11	162	128	6	307		22	191	479	692		177	1 176	
NOVEMBRE	10	160	127	6	303		22	193	486	701		177	1 181	
DECEMBRE	12	162	134	8	316		22	191	481	694		177	1 187	

**Evolution du nombre d'abonnés
Parcs en Prestation
Année 2015**

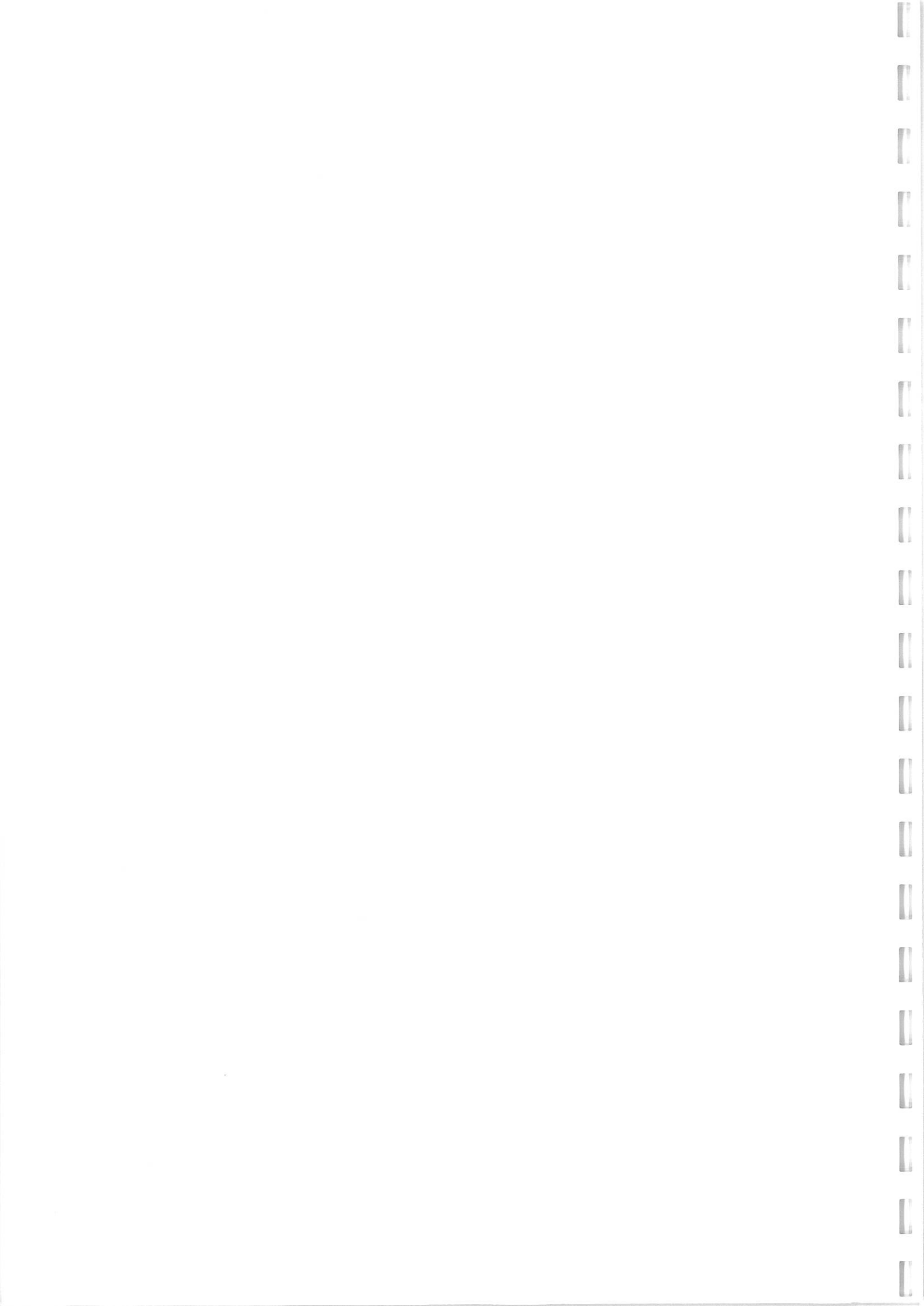
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
L I N I E R S	Nbre Abts au 31 du mois précédent	41	39	38	38	38	38	37	37	37	37	37	
	Nbre Abts fin de mois	39	38	38	38	38	37	37	37	37	37	37	
	Variation	-2	-1	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	-4
M U R I E R	Nbre Abts au 31 du mois précédent	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Nbre Abts fin de mois	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
	Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C U R E	Nbre Abts au 31 du mois précédent	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Nbre Abts fin de mois	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Variation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S T A I Z E	Nbre Abts au 31 du mois précédent	13	13	12	11	11	11	11	11	12	12	11	
	Nbre Abts fin de mois	13	12	11	11	11	11	11	12	12	11	11	
	Variation	0	-1	-1	0	0	0	0	1	0	-1	0	-2
S T H I L A I R E	Nbre Abts au 31 du mois précédent	25	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
	Nbre Abts fin de mois	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
	Variation	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2
H E N R I G E L I N	Nbre Abts au 31 du mois précédent	29	29	30	30	28	28	27	27	28	28	28	
	Nbre Abts fin de mois	29	30	30	28	28	27	27	28	28	28	27	
	Variation	0	1	0	-2	0	-1	0	1	0	0	-1	-2
T O T A L	Nbre Abts fin de mois	125	124	123	121	121	119	119	120	121	120	119	
TOTAL VARIATION SUR L'ANNEE													-10



EVOLUTION DU NOMBRE DE PIAFS ATTRIBUES
AU COURS DE L'ANNEE 2015



Annexe 9



Les tarifs sont indiqués en TTC (TVA au taux en vigueur).

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.

Annexe 10



www.so-space.fr

Accédez aux informations des parkings SO SPACE en flashant ce code avec votre mobile (à une distance de 20 cm). Sa lecture nécessite le téléchargement d'une application gratuite (par exemple : flashcode et mobiletag sur l'App Store et Android Market).



Tarifs votés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort.

Société Anonyme d'Économie Mixte

64 av. St-Jean d'Angély
79000 NIORT
Tél. : 05 49 06 84 50

www.so-space.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Siège Social

Hôtel de ville
79000 NIORT

Capital de 3 488 742,50 € - SIRET 340 926 153 00024 - Code APE 5221 Z



01/2016 - Création : © TIMAGS • Crédits photo : SO SPACE ; Darrif / Alex. Giraud / Mairie de Niort



GUIDE

TARIFS DU
STATIONNEMENT



SO
SPACE
NIORT

LA SO SPACE
À VOS CÔTÉS
DEPUIS
30 ANS

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET

ANNEXE 11



MAINTENUE !
LA PREMIÈRE HEURE GRATUITE !
AU PARKING DE LA BRÈCHE



NOUVELLE TARIFICATION
AU 1/4
D'HEURE !

PARKINGS :

- LA BRÈCHE**
- + MARCEL PAUL**
- + LA ROULIÈRE**
- + ESPACE NIORTAIS**
- + MOULIN DU MILIEU**



SO SPACE
NIORT



COMPTES DE RESULTAT

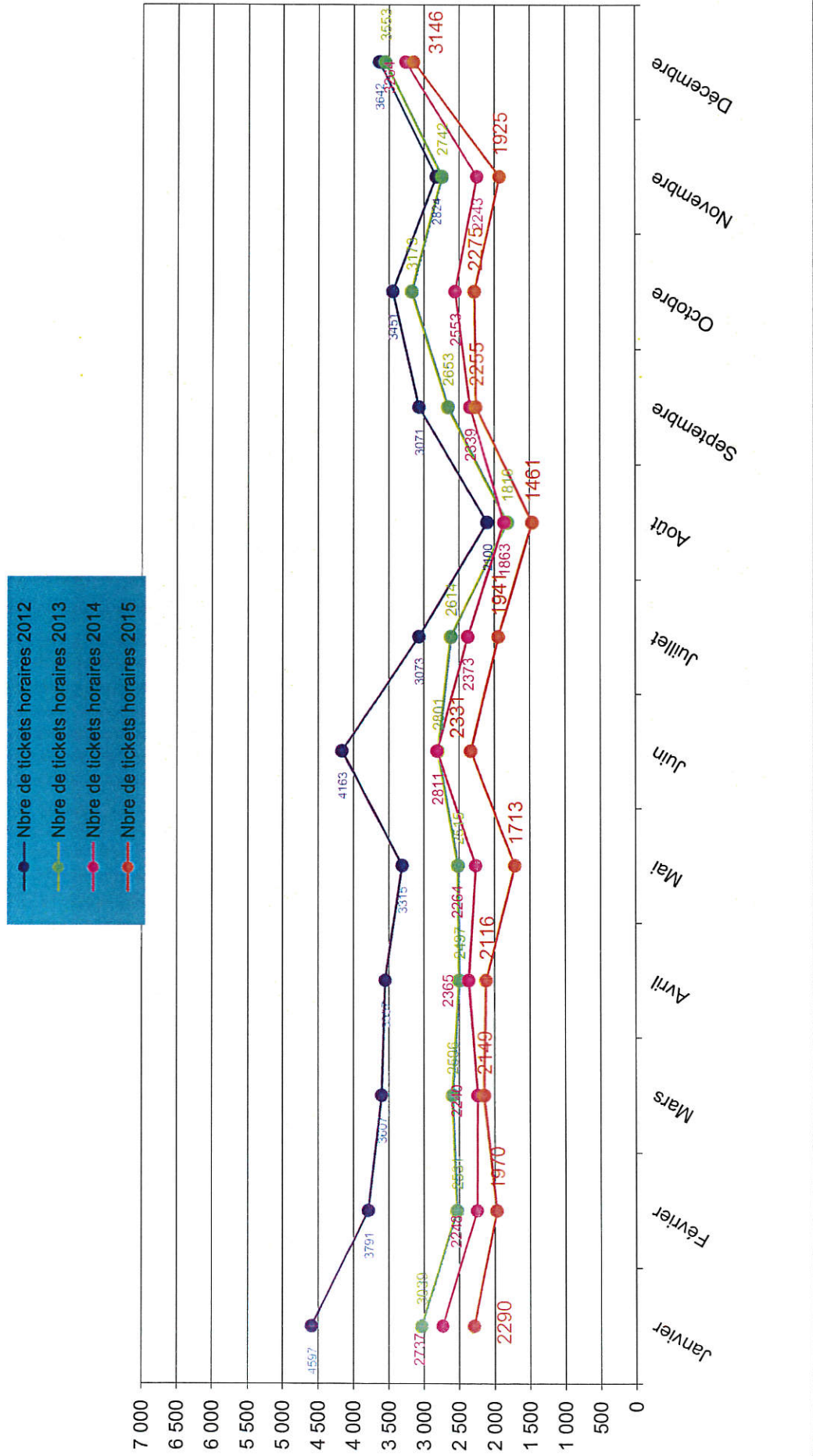
	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	242 468	262 408
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	242 468	262 408
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	154 721	145 129
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	-	289
Autres produits	1	2
TOTAL	397 190	407 828
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	110 723	70 787
Impôts, taxes et versements assimilés	46 756	46 078
Salaires et traitements	38 995	38 103
Charges sociales	17 567	17 112
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	90 453	90 332
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	4 535	3 273
TOTAL	309 028	265 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	88 162	142 143
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	46 195	31 187
TOTAL	- 46 195	- 31 187
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financières	22 613	25 603
RESULTAT FINANCIER	- 22 613	- 25 603
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	397 190	407 828
TOTAL DES CHARGES	377 836	322 475
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 354	85 353

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE : MARCEL PAUL

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	2	1988	oui	
PORTAILS ENTREE	2	1994	oui	
PORTAILS SORTIE	2	1995	oui	
BARRIERES	4	2003	oui	
SYSTEME GTC (SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE INTEGRES)	1	2011/2012	oui	
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1988	oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2003	oui	
LECTEUR PIETONS	1	2003	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2003	oui	
CAISSE MANUELLE CENTRAL GESTION	1	2003	oui	
ARMOIRES TG/BT	1	1988	non	
HAUTS PARLEURS	58	1988	non	
INTERFACE VARIOBOX	2	2009	oui	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
LPM SERVEUR	1	2009	oui	
BORNES LPM	4	2009	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

Marcel Paul évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2012-2013-2014-2015



SO SPACE	LA ROULIERE	
COMPTE DE RESULTAT		
	AU 31/12/15	AU 31/12/14
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	131 181	113 027
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	131 181	113 027
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	210 056	204 717
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	-	289
Autres produits	2	2
<u>TOTAL</u>	341 239	318 036
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	116 982	64 383
Impôts, taxes et versements assimilés	37 803	37 241
Salaires et traitements	30 628	30 274
Charges sociales	13 915	13 667
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	92 102	93 469
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	2 477	1 437
<u>TOTAL</u>	293 907	240 472
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	47 332	77 564
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	42 177	26 876
<u>TOTAL</u>	- 42 177	- 26 876
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	-	
Charges financiers	8 020	9 420
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	- 8 020	- 9 420
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	16 400	16 400
Charges exceptionnelles	-	
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	16 400	16 400
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	357 638	334 435
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	344 104	276 768
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	13.534	57 667

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

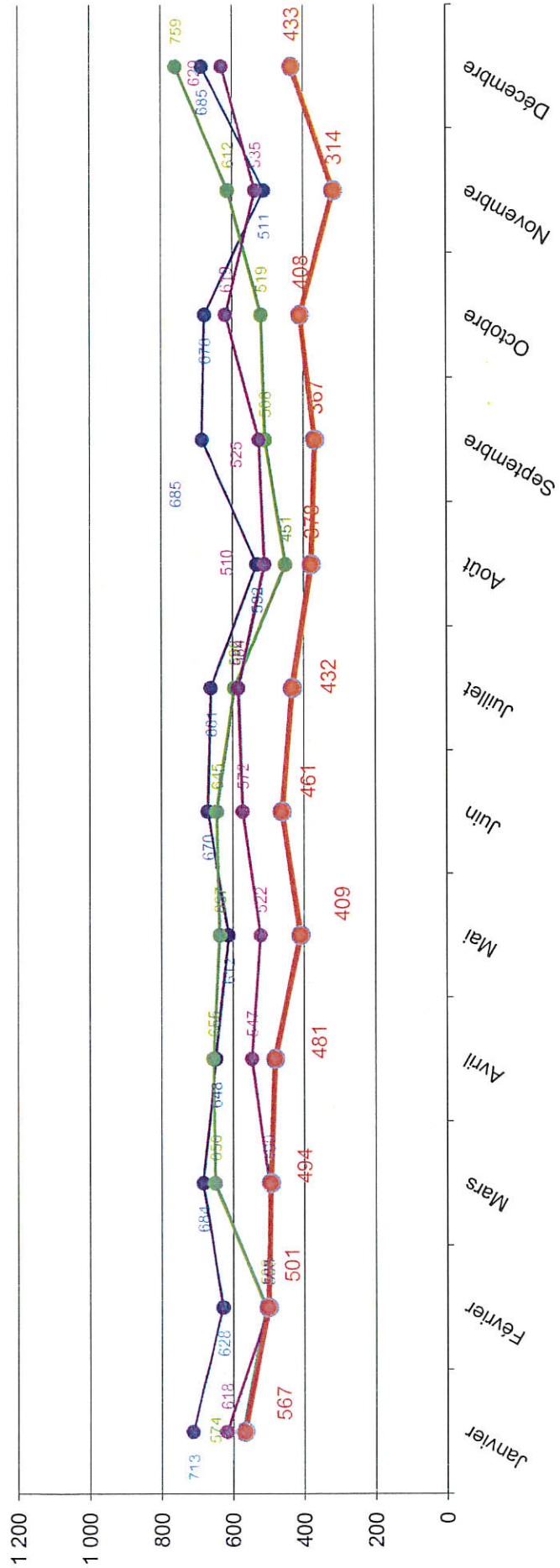
OUVRAGE : ROULIERE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	2	1992	oui	
BARRIERES	3	2003	oui	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1992	oui	
TELESURVEILLANCE (CAMERAS, CYCLIQUE, ASSERVISSEMENT)	1	1992	oui	
BORNES PIETONS	3	2003 (*)	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	3	2003 (*)	oui	
ARMOIRES TG/BT	1	1992	non	
INTERPHONIE	1	2005	oui	
SONORISATION	1	1992	non	
VENTILATION, EXTRACTEURS, SAS DE SUPPRESSION	1	1992	oui	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2008	oui	
CENTRALE DETECTION CO	1	2003	oui	
MPS	1	2003	oui	
SYSTEME CAPTEURS COMPTAGE	3	1992	non	
PORTAIL D'ENTREE	1	1996	oui	
PORTAIL DE SORTIE	2	2001	oui	
INTERFACE VARIOBOX	1	2009	oui	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
LPM SERVEUR	1	2009	oui	
BORNES LPM	3	2009	oui	
CENTRALE DE GESTION VARIOFLEX	1	2009	oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2009	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

(*) Matériels modifié en 2009

Roulière évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2012-2013-2014-2015

● Nbre de tickets horaires 2012
 ● Nbre de tickets horaires 2013
 ● Nbre de tickets horaires 2014
 ● Nbre de tickets horaires 2015



COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	100 470	103 132
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	100 470	103 132
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	43 701	50 222
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	48 094	111
Autres produits	3	2
TOTAL	192 268	153 467
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	44 220	44 471
Impôts, taxes et versements assimilés	18 753	13 317
Salaires et traitements	16 727	16 628
Charges sociales	7 611	7 471
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	43 227	41 407
Dot. provisions sur actif circulant	-	6 826
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	2 484	1 114
TOTAL	133 022	131 234
RESULTAT D'EXPLOITATION	59 245	22 233
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	19 445	14 883
TOTAL	- 19 445	- 14 883
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financières	6 576	7 488
RESULTAT FINANCIER	- 6 576	- 7 488
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	13 339	13 339
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 339	13 339
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	205 607	166 806
TOTAL DES CHARGES	159 044	153 605
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 563	13 201

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE : SAINT JEAN

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	1	1997	oui	
PORTAILS	2	1997	oui	
BARRIERES	2	2003	oui	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1997	oui	
BORNE PIETONS AVEC PIED	1	2003	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	2	2003	oui	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
CENTRALE DETECTION CO	1	1997	oui	
CAMERAS			non	
MONITEUR VIDEO	10	1997	non	
COMMUTATEUR			oui	
INTERPHONIE	1	2005	oui	
HAUTS PARLEURS	23	1997	non	
MPS	1	2003	oui	
EXTRACTEURS	7	1997	oui	
ARMOIRE ELECTRIQUE	1	1997	non	
ONDULEUR	1	1997	non	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

ST JEAN
Cadencement des travaux de gros entretien
jusqu'en 2020

Mise à jour le 26-10-2015

Coûts	Désignation	Durée de Vie	Années																					
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	Réfection résine																							
	* N-1	10 ans																						
	* N-2																							
	* N-3																							
	* N-4																							
	* N-5																							
	* N-6																							
	* N-7																							
	Réfection peinture mur																							
	* N-1	10 ans																						
6 100 €	* N-2																							
6 100 €	* N-3																							
6 100 €	* N-4																							
6 100 €	* N-5																							
6 100 €	* N-6																							
6 100 €	* N-7																							
28 000 €	Réfection sols escalier principal	20 ans																						
12 200 €	Réfection mur escalier principal	10 ans																						
1 000 €	Réfection mur local gardien	10 ans																						
1 275 €	Réfection grille d'entrée véhicule	10 ans																						

Prévisionnel	Montant travaux
---------------------	------------------------

28 000 € 12 200 € 43 700 € 1 275 € 12 200 € 43 700 € 1 275 €

Annexe 25

SO SPACE

COMPTÉ DE RESULTAT

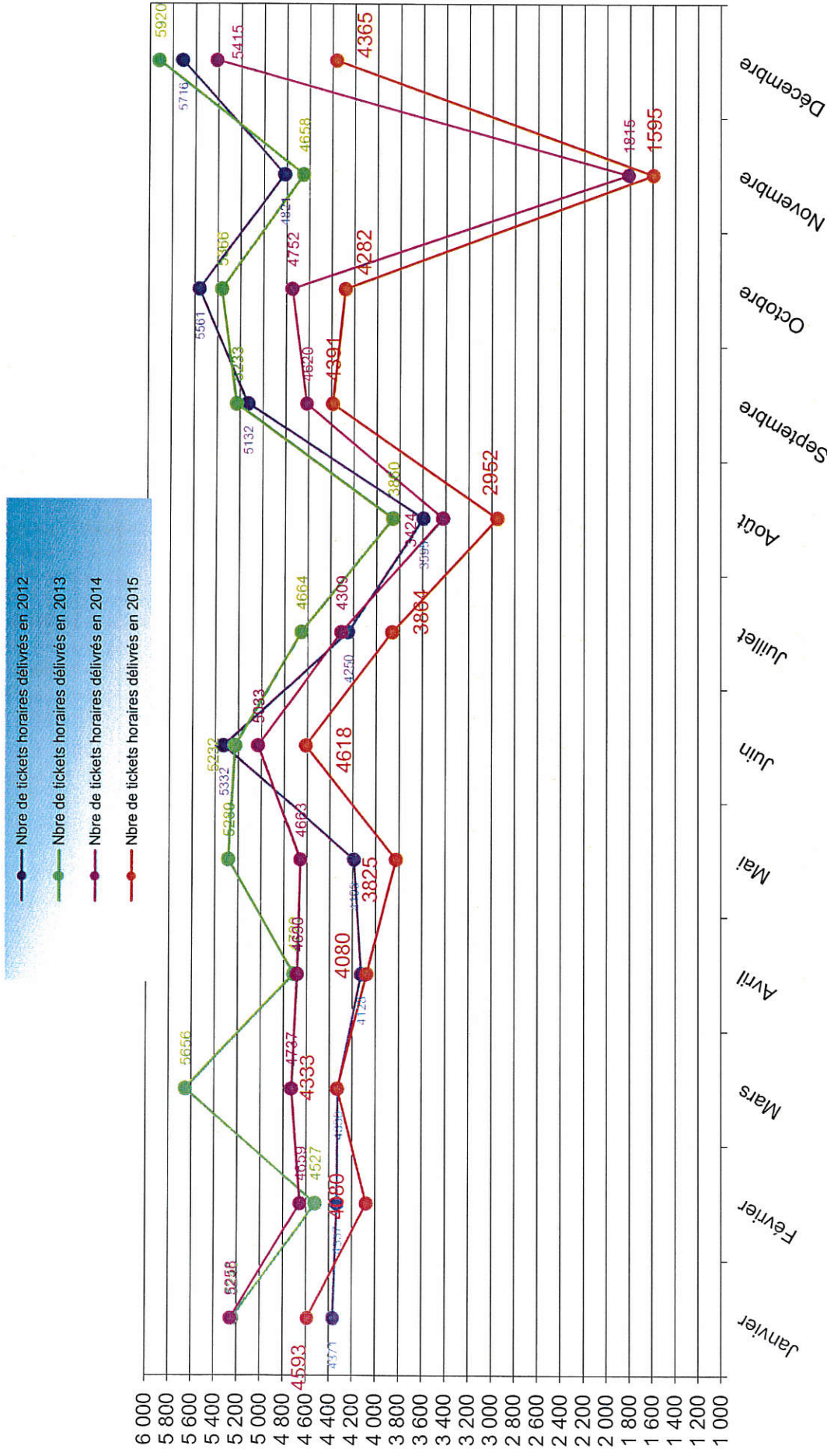
	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	293 797	322 371
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	293 797	322 371
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	45 228	64 323
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	655	878
Autres produits	2	1
TOTAL	339 682	387 572
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	126 602	124 507
Impôts, taxes et versements assimilés	20 710	25 937
Salaires et traitements	33 369	32 803
Charges sociales	14 936	14 641
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	109 625	107 877
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	3 318	3 614
TOTAL	308 559	309 380
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 123	78 193
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	46 173	35 939
TOTAL	- 46 173	- 35 939
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financiers	23 436	26 492
RESULTAT FINANCIER	- 23 436	- 26 492
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	48 353	48 353
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 353	48 353
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	388 035	435 925
TOTAL DES CHARGES	378 168	371 810
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 868	64 115

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE : HOTEL DE VILLE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	1	1999	oui	
PORTAILS	3	1999	oui	
BARRIERES	2	2006	oui	
SYSTEME GTC	1	1999	oui	
GROUPE ELECTROGENE	1	1999	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2006	oui	
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005	oui	
ONDULEUR	1	1999	non	
LECTEURS DE BADGE (piétons)	3	2006	oui	
UNITE PARKEON	1	2006	oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2006	oui	
LPM SERVEUR	1	2006	oui	
BORNES LPM	2	2006	oui	
SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE (CAMERAS, CYCLIQUE, ASSERVISSEMENT)	1	1999	oui	
ARMOIRE PROTECTION MATERIEL DE GESTION	1	1999	non	
DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
VENTILATION (EXTRACTEURS, CENTRALE CO)	1	1999	oui	
VENTILATION (rajout de matériel)	1	2008	oui	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

Hôtel de Ville évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2012-2013-2014-2015



Annex 29

SP.19/08/2016

ESPACE NIORTAIS
*Cadencement des travaux de gros entretien
 jusqu'en 2020*

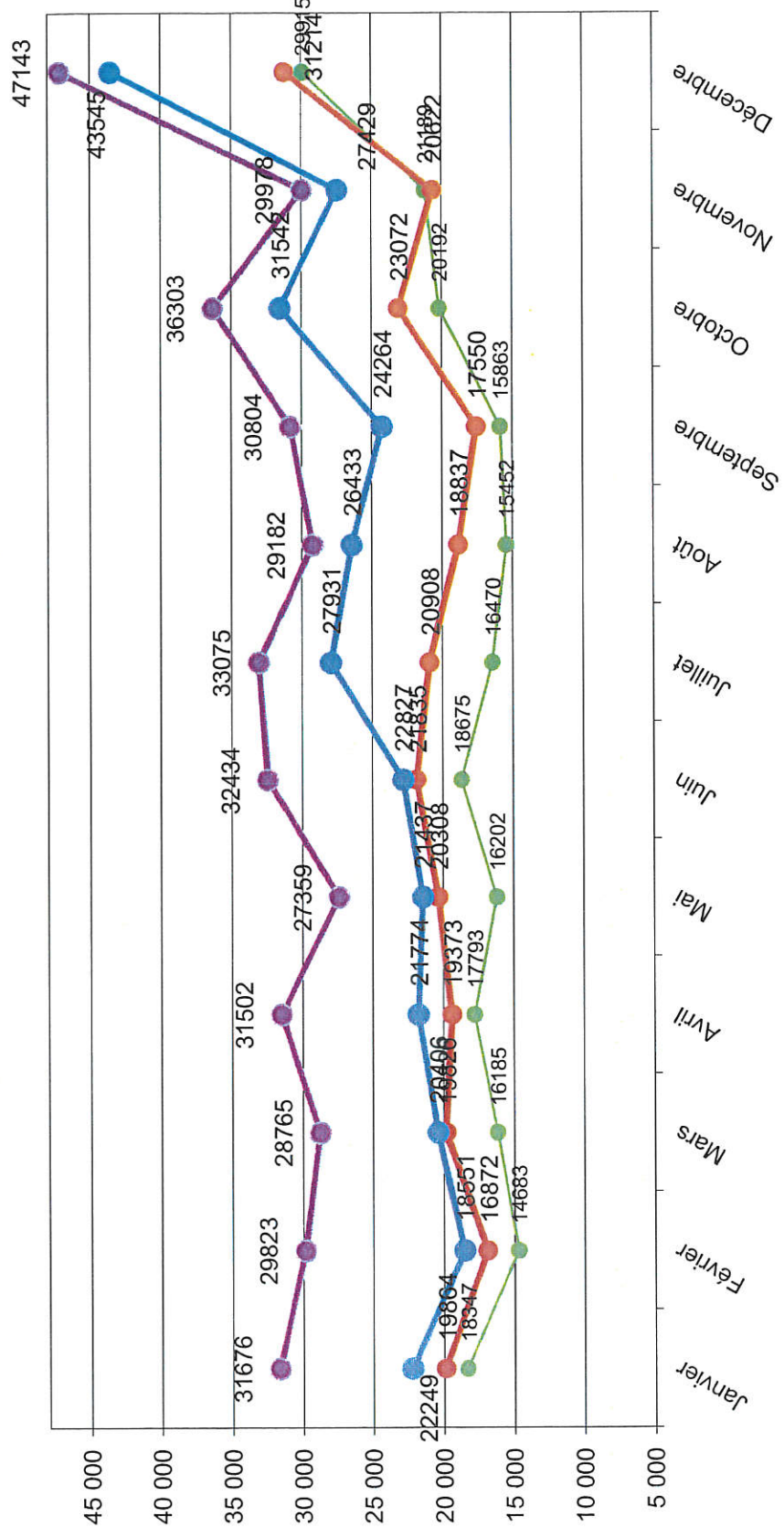
Coûts Prévisionnels	Désignation	Durée de Vie	Années																				
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Refection resine																						
50 000 €	RDC	10 ans																					
50 000 €	* N-1																						
10 000 €	* N-2																						
8 400 €	* N-3																						
	Refection peinture plafond et mur																						
8 280 €	RDC	10 ans																					
15 216 €	* N-1																						
16 418 €	* N-2																						
	* N-3																						
	Refection peinture escaliers																						
3 750 €	* Principal	10 ans																					
3 750 €	* St Jean																						
3 750 €	* Musée																						
	Refection peinture																						
4 900 €	Hall caisse + local gardien+ peinture encadrement niveau																						

Prévisionnel	Montant travaux
---------------------	------------------------

50 000 € 100 000 € 11 250 € 44 814 € 50 000 € 50 000 € 44 814 € 11 250 € 44 814 €

Annexe 3

Parking de la Brèche évolution du nombre de tickets horaires délivrés 2012-2013-2014-2015



Annexe 32

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE : LA BRECHE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR H.T A LA MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	1	2011		oui	
PORTAILS	3	2011		oui	
BARRIERES	4	2011		oui	
1 S'STEME GTC	1	2011		oui	
1 GROUPE ELECTROGENE	1	2011		oui	
1 JORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2011		oui	
1 S'STEME D'INTER PHONIE	1	2011		oui	
ONDULEUR	1	2011		non	
LECTEURS DE BADGE (piétons)	5	2011		oui	
UNITE THALES	1	2011		oui	
CAISSES AUTOMATIQUE	7	2011		oui	
LPM SERVEUR	1	2011		oui	
BORNES LPM	4	2011		oui	
SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE (CAMERAS, CYCLIQUE, ASSERVISSEMENT)	1	2011		oui	
DETECTION INCENDIE	1	2011		oui	
VENTILATION (EXTRACTEURS, CENTRALE CO/NO)	1	2011		oui	
CLIMATISATION	1	2012		oui	
POMPES DE RELEVAGE (système)	2	2011		oui	
COMPTAGE GUIDAGE A LA PLACE	1	2011		non	
SONORISATION	1	2011		non	
TOTAL			- €		

Annexe 33

COMPTES DE RESULTAT

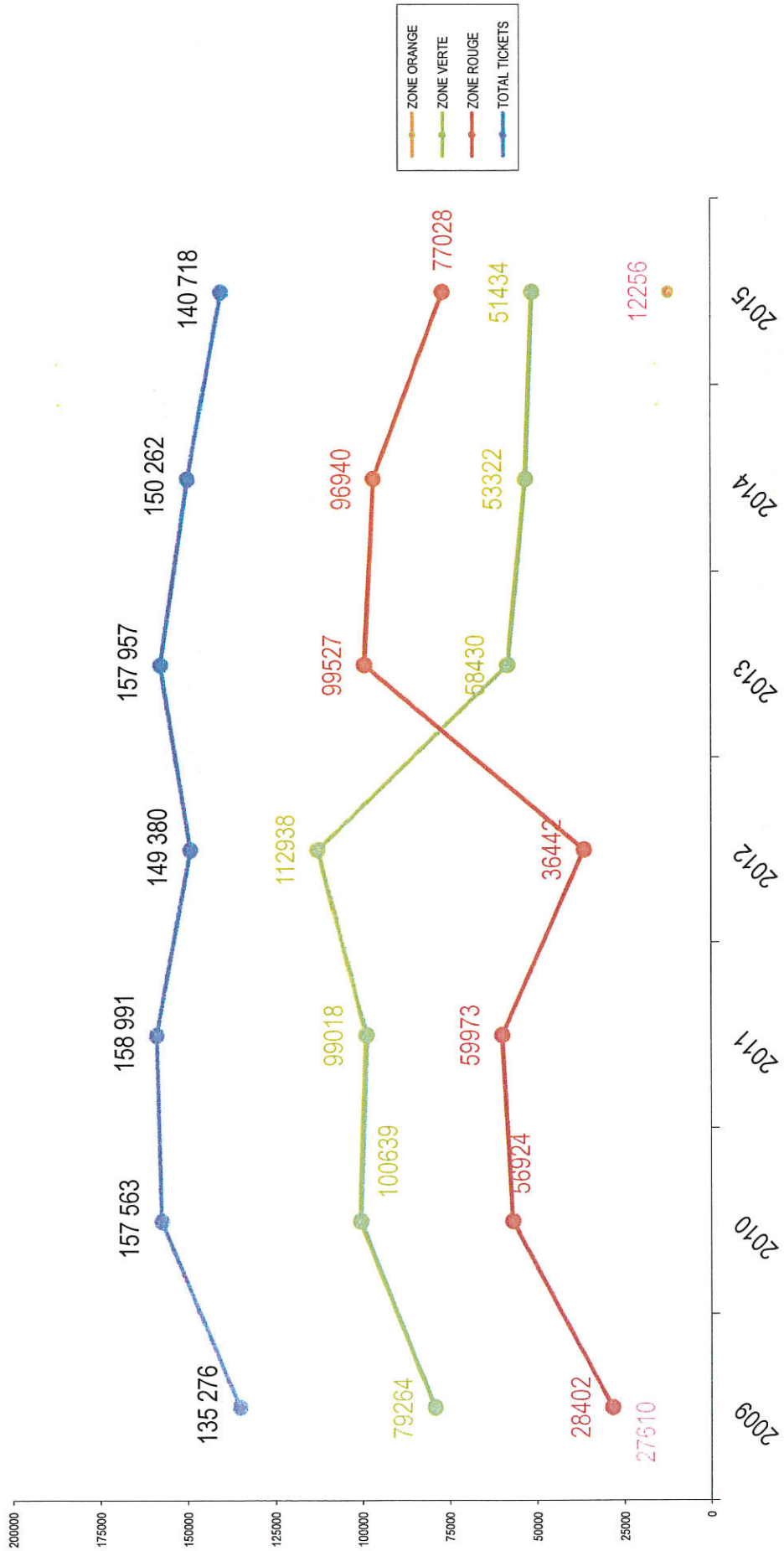
	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	434 297	427 407
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	434 297	427 407
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	193 367	5 263
Autres produits	3	2
TOTAL	627 667	432 672
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	211 479	188 935
Impôts, taxes et versements assimilés	21 963	21 703
Salaires et traitements	115 877	117 655
Charges sociales	51 500	52 027
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	10 887	7 923
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	62 278
Autres charges	1 354	244 608
TOTAL	413 061	695 129
RESULTAT D'EXPLOITATION	214 605	262 457
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	57 954	48 767
TOTAL	57 954	48 767
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
RESULTAT FINANCIER	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	627 667	432 672
TOTAL DES CHARGES	471 016	743 896
RESULTAT DE L'EXERCICE	156 651	311 224

COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	229 653	227 355
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	229 653	227 355
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	-	356
Autres produits	21	16
TOTAL	229 675	227 727
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	82 063	75 877
Impôts, taxes et versements assimilés	1 130	1 343
Salaires et traitements	67 131	64 696
Charges sociales	29 196	28 421
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	-	-
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	10	16
TOTAL	179 530	170 354
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 145	57 373
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	25 187	18 405
TOTAL	- 25 187	- 18 405
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
RESULTAT FINANCIER	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	229 675	227 727
TOTAL DES CHARGES	204 717	188 759
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 958	38 968



EVOLUTION DU NOMBRE DE TICKETS DELIVRES PAR LES HORODATEURS SUR LES PARCS EN PRESTATION DE 2009 A 2015



**Recettes Abonnements des Parcs en Prestation
Selon Facturation TTC 2015**

Mois	Sites	J. De Liniers	Mürler	Cure	Saint-Vaize	Saint-Hilaire	Henri-Gelin	Total
JANVIER	Recettes Abonnements	17 510,00 €	11 137,34 €	3 402,86 €	7 415,00 €	12 935,00 €	13 170,00 €	65 570,20 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	30,49 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	45,49 €
FÉVRIER	Recettes Abonnements	240,00 €	69,18 €	58,87 €	-580,00 €	110,00 €	84,29 €	-17,66 €
	Autres Recettes	-91,47 €	0,00 €	-30,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-121,96 €
MARS	Recettes Abonnements	160,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	90,00 €	553,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AVRIL	Recettes Abonnements	160,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	-400,00 €	63,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MAI	Recettes Abonnements	160,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	50,00 €	513,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
JUN	Recettes Abonnements	120,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	50,00 €	473,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	Recettes Abonnements	18 350,00 €	11 483,24 €	3 697,21 €	7 095,00 €	13 485,00 €	13 044,29 €	67 154,74 €
	Autres Recettes	-91,47 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	-76,47 €

La somme de 30,49 € pour le mois de Janvier 2015 sur le parking de La Cure correspond à une caution versée

La somme de 15,00 € pour le mois de Janvier 2015 dans le garage St Vaize correspond à une carte perdue

La somme de -91,47 € pour le mois de Février 2015 dans le garage De Liniers correspond à trois cautions restituées

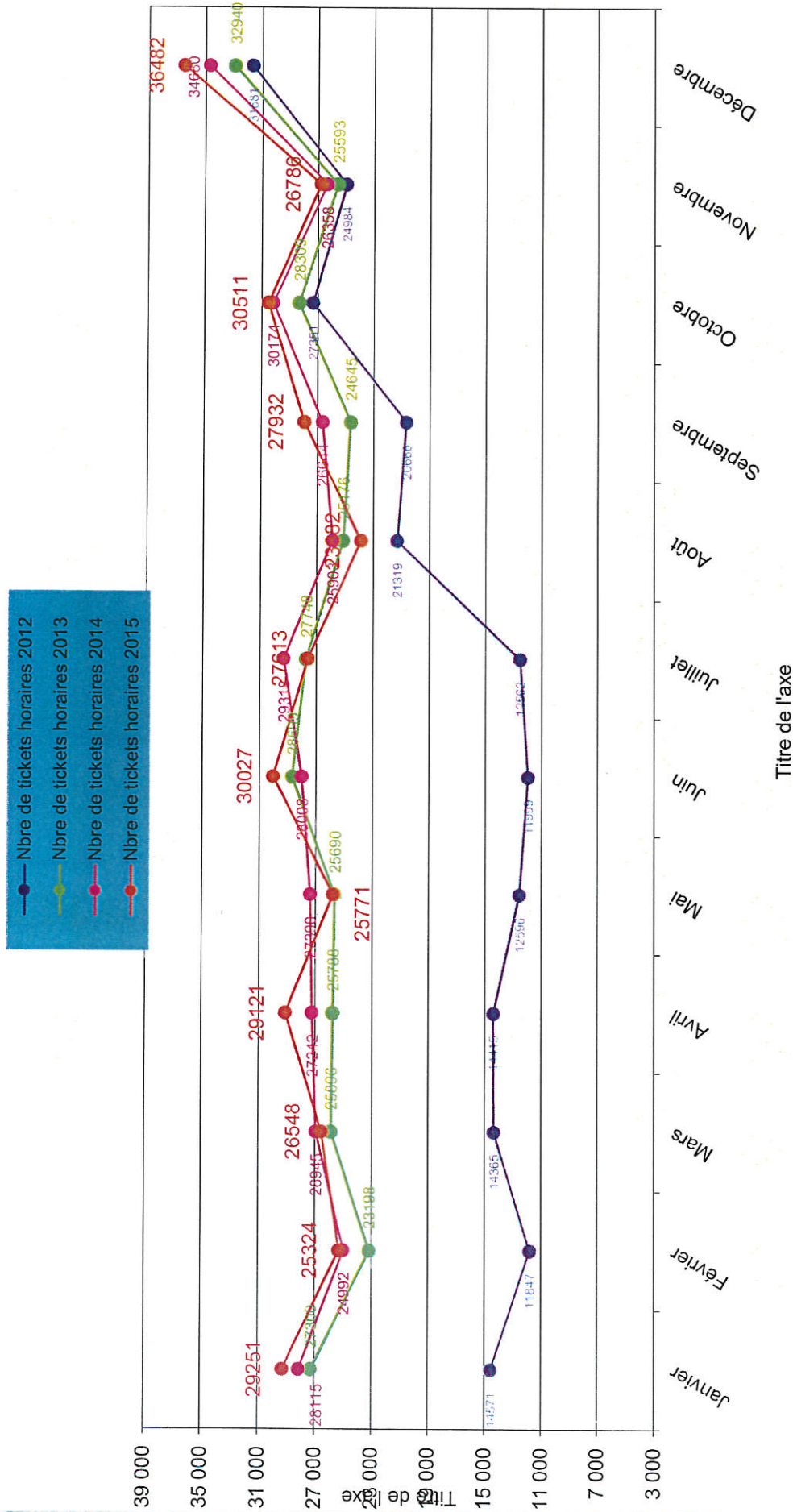
La somme de -30,49 € pour le mois de Février 2015 sur le parking de La Cure correspond à une caution restituée

Recettes Abonnements des Parcs en Prestation
Selon Facturation TTC 2015

Mois	Sites	J. De Liniers	Mürrier	Cure	Saint-Vaize	Saint-Hilaire	Henri-Gein	Total
JUILLET	Recettes Abonnements	120,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	234,52 €	Recettes Abonnements 188,53 €
	Autres Recettes	-30,49 €	30,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes 0,00 €
AOÛT	Recettes Abonnements	120,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	199,04 €	Recettes Abonnements 622,09 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes 0,00 €
SEPTEMBRE	Recettes Abonnements	120,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	50,00 €	Recettes Abonnements 473,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes 15,00 €
OCTOBRE	Recettes Abonnements	120,00 €	69,18 €	58,87 €	125,00 €	110,00 €	50,00 €	Recettes Abonnements 533,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes 0,00 €
NOVEMBRE	Recettes Abonnements	70,00 €	69,18 €	58,87 €	65,00 €	110,00 €	50,00 €	Recettes Abonnements 423,05 €
	Autres Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes 0,00 €
DÉCEMBRE	Recettes Abonnements	170,00 €	69,18 €	0,00 €	80,00 €	110,00 €	3,29 €	Recettes Abonnements 432,47 €
	Autres Recettes	-1 122,03 €	0,00 €	-30,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes -1 152,52 €
TOTAL ANNEE	Recettes Abonnements	19 070,00 €	11 895,32 €	3 991,56 €	7 560,00 €	14 145,00 €	13 162,10 €	Recettes Abonnements 69 826,98 €
	Autres Recettes	-1 243,99 €	30,49 €	-30,49 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres Recettes -1 213,99 €

La somme de -30,49 € pour le mois de Juillet 2015 dans le garage Jacques De Liniers correspond à une caution restituée
 La somme de 30,49 € pour le mois de Juillet 2015 sur le parking du Mürrier correspond à une caution versée
 La somme de 15,00 € pour le mois de Septembre 2015 dans le garage St Vaize correspond à une carte perdue
 La somme de -1 122,03 € pour le mois de Décembre 2015 dans le garage Jacques De Liniers correspond à 37 cautions restituées
 La somme de -30,49 € pour le mois de Décembre 2015 sur le parking de La Cure correspond à une caution restituée

Moulin du Milieu évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2012-2013-2014-2015

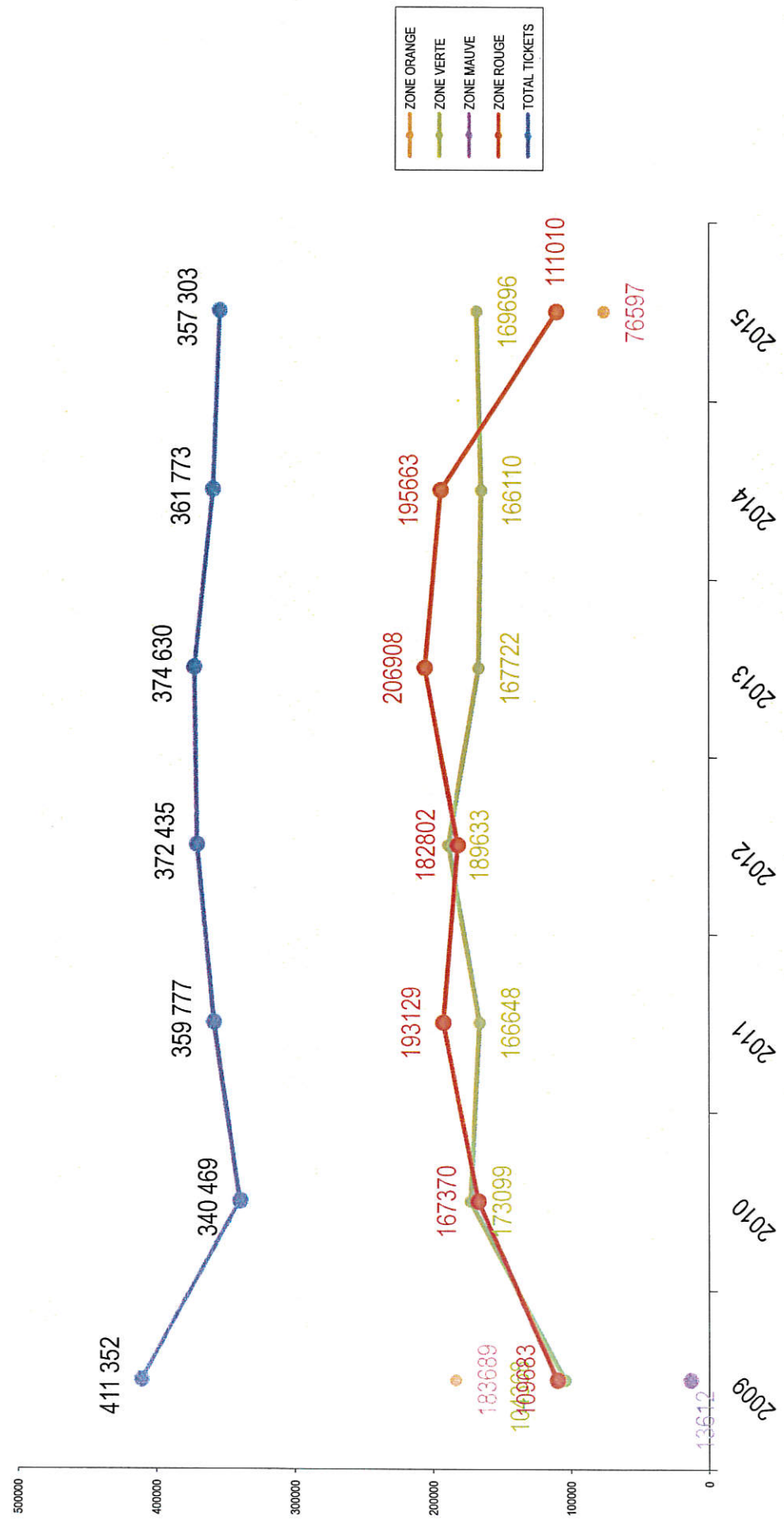


Mise en place des barrières et caisses automatiques le 30 Juillet 2012

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	145 192	143 168
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	145 192	143 168
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	-	
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	-	178
Autres produits	1	3
TOTAL	145 193	143 349
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	30 443	34 753
Impôts, taxes et versements assimilés	810	1 019
Salaires et traitements	48 152	45 290
Charges sociales	21 725	20 572
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	-	-
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	1	1
TOTAL	101 131	101 635
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 062	41 714
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	14 189	10 981
TOTAL	- 14 189	- 10 981
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	
Charges financiers	-	
RESULTAT FINANCIER	-	-
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	-	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	145 193	143 349
TOTAL DES CHARGES	115 320	112 616
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 873	30 733

EVOLUTION DU NOMBRE DE TICKETS DELIVRES PAR LES HORODATEURS SUR VOIRIE DE 2009 A 2015



PREVISION DE RECETTE

BUDGET 2015

VOIRIE

MOIS	TARIFS	ZONES	R1 2014	R1 2015 PREVU	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE JOURS PAY.	R1 2015 REALISE	RECETTE PREVISION	RECETTE REALISEE	ECART TOTAL	% ECART	Nombre De Tickets Délivrés	Valeur Du Ticket Moyen	Durée Moyenne De Stationnement
JANVIER	1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge verte	1,78 1,30	1,78 1,30	353 756	23 23	1,75 1,17	17 342,18 € 18 083,52 € 35 425,70 €	17 083,60 € 16 215,30 € 33 298,90 €	-258,58 € -1 868,22 € -2 126,80 €	-1,49% -10,33% -6,00%	13248 11433 24681	1,29 € 1,42 €	1,07 1,77
FEVRIER	1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge verte	1,67 1,20	1,67 1,20	353 756	24 24	1,82 1,26	16 977,89 € 17 418,24 € 34 396,13 €	18 505,00 € 18 329,70 € 36 834,70 €	1 527,11 € 911,46 € 2 438,57 €	8,99% 5,23% 7,09%	14539 12871 27410	1,27 € 1,42 €	1,06 1,78
MARS	1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge verte	1,72 1,17	1,72 1,17	353 756	30 30	1,84 1,21	21 857,76 € 21 228,48 € 43 086,24 €	23 396,70 € 21 958,80 € 45 355,50 €	1 538,94 € 730,32 € 2 269,26 €	7,04% 3,44% 5,27%	18214 15475 33689	1,28 € 1,42 €	1,07 1,77
AVRIL	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,78 0,00 1,24	1,78 1,78 1,24	186 167 756	23 23 23	1,70 2,10 1,33	9 137,81 € 8 204,38 € 17 248,90 € 34 591,08 €	8 730,50 € 9 656,90 € 18 567,80 € 36 955,20 €	-407,31 € 1 452,52 € 1 318,90 € 2 364,12 €	-4,46% 17,70% 7,65% 6,83%	6906 7738 13182 27826	1,26 € 1,25 € 1,41 €	1,05 1,04 1,76
MAI	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,70 1,70 1,27	1,70 1,70 1,27	186 167 756	21 21 21	1,63 2,08 1,41	7 968,24 € 7 154,28 € 16 130,02 € 31 252,54 €	7 647,20 € 8 738,10 € 17 970,20 € 34 355,50 €	-321,04 € 1 583,82 € 1 840,18 € 3 102,96 €	-4,03% 22,14% 11,41% 9,93%	6030 7892 12671 26593	1,27 € 1,11 € 1,42 €	1,06 0,92 1,77
JUIN	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,80 1,80 1,30	1,80 1,80 1,30	186 167 756	29 29 29	1,72 2,22 1,47	11 651,04 € 10 460,88 € 22 800,96 € 44 912,88 €	11 103,40 € 12 874,20 € 25 834,10 € 49 811,70 €	-547,64 € 2 413,32 € 3 033,14 € 4 898,82 €	-4,70% 23,07% 13,30% 10,91%	8630 9985 17778 36393	1,29 € 1,29 € 1,45 €	1,07 1,07 1,82
JUILLET	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,76 1,76 0,74	1,76 1,76 0,74	186 167 756	23 23 23	1,65 2,21 1,20	9 035,14 € 8 112,19 € 10 293,70 € 27 441,02 €	8 452,60 € 10 200,80 € 16 866,80 € 35 340,20 €	-582,54 € 2 088,61 € 6 393,10 € 7 899,18 €	-6,45% 25,75% 62,11% 28,79%	6654 7966 11799 26419	1,27 € 1,28 € 1,41 €	1,06 1,07 1,77
AOÛT	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,75 1,75 0,97	1,75 1,75 0,97	186 167 756	29 29 29	1,68 2,14 1,05	11 327,40 € 10 170,30 € 17 013,02 € 38 510,72 €	10 905,80 € 12 407,90 € 18 437,50 € 41 751,20 €	-421,60 € 2 237,60 € 1 424,48 € 3 240,48 €	-3,72% 22,00% 8,37% 8,41%	8465 9712 13096 31273	1,29 € 1,28 € 1,41 €	1,07 1,06 1,76
SEPTEMBRE	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,79 1,79 1,28	1,79 1,79 1,28	186 167 756	24 24 24	1,64 2,24 1,44	9 588,67 € 8 609,18 € 18 579,46 € 36 777,31 €	8 784,00 € 10 788,60 € 20 908,30 € 40 480,90 €	-804,67 € 2 179,42 € 2 328,84 € 3 703,59 €	-8,39% 25,32% 12,53% 10,07%	6938 8408 14537 29883	1,27 € 1,28 € 1,44 €	1,06 1,07 1,80
OCTOBRE	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,79 1,79 1,27	1,79 1,79 1,27	186 167 756	24 24 24	1,64 2,20 1,43	9 588,67 € 8 609,18 € 18 434,30 € 36 632,16 €	8 805,30 € 10 587,00 € 20 761,60 € 40 153,90 €	-783,37 € 1 977,82 € 2 327,30 € 3 521,74 €	-8,17% 22,97% 12,62% 9,61%	6901 7955 14455 29311	1,28 € 1,33 € 1,44 €	1,06 1,11 1,80
NOVEMBRE	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,81 1,81 1,32	1,81 1,81 1,32	186 167 756	29 29 29	1,49 2,12 1,49	11 715,77 € 10 519,00 € 23 151,74 € 45 386,51 €	9 653,30 € 12 316,70 € 26 058,50 € 48 028,50 €	-2 062,47 € 1 797,70 € 2 906,76 € 2 641,99 €	-17,60% 17,09% 12,56% 5,82%	7687 9057 17916 34660	1,26 € 1,36 € 1,45 €	1,05 1,13 1,82
DECEMBRE	1,20 € l'heure 1,20 € l'heure 0,80 € l'heure	Rouge Orange verte	1,81 1,81 1,31	1,81 1,81 1,31	186 167 756	23 23 23	1,71 2,31 1,52	9 291,82 € 8 342,65 € 18 222,62 € 35 857,09 €	8 770,00 € 10 645,30 € 21 199,50 € 40 614,80 €	-521,82 € 2 302,65 € 2 976,88 € 4 757,71 €	-5,62% 27,60% 16,34% 13,27%	6798 7884 14483 29165	1,29 € 1,35 € 1,46 €	1,08 1,13 1,83
			1,76	1,76		302	1,69	444 269,39 €	482 981,00 €	38 711,61 €		111010		
			1,20	1,20			1,33	Z.Rouge 141 837,40 € Z.Orange 82 852,10 € Z.Verte 154 719,30 €				169696	1,28 € 2,02 €	

Annexe 42